

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 80080 Numéro SIREN : 605 720 804 Nom ou dénomination : SA DES REMONTEES MECANIKUES DE MEGEVE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/017252

SA Remontées Mécaniques de Megève

220 route du Téléphérique

74120 MEGEVE

Comptes au 31/05/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5
Tableau des flux de trésorerie	7

Annexes

Faits caractéristiques de l'exercice	9
Principes règles et méthodes comptables	12
Immobilisations	19
Amortissements	20
Provisions et dépréciations	21
Créances et dettes	22
Eléments du fonds commercial	23
Produits à recevoir et charges à payer	24
Produits et charges constatés d'avance	25
Composition du capital social	26
Ventilation du chiffre d'affaires	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	28
Engagements financiers donnés et reçus	29
Autres engagements	30
Dettes garanties par des sûretés réelles	31
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	32
Situation fiscale différée et latente	33
Effectif moyen	34
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	35
Charges et produits exceptionnels	36
Détail des transferts de charges	37
Evénements post clôture	38

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/05/2023	31/05/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	601 849	504 788	97 061	122 216
Fonds commercial	361 990	270 521	91 469	99 334
Autres immobilisations incorporelles	323 376	192 578	130 798	93 212
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	471 140	296 705	174 435	1 571 716
Constructions	9 372 131	7 019 915	2 352 216	2 527 224
Installations techniques, matériel, outillage	2 645 316	2 234 586	410 730	267 487
Autres immobilisations corporelles	92 334 848	69 400 718	22 934 130	24 654 425
Immobilisations en cours	4 887 197		4 887 197	3 506 802
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 705		13 705	13 705
Prêts	326 728		326 728	318 572
Autres immobilisations financières	5 618		5 618	5 438
ACTIF IMMOBILISE	111 343 897	79 919 810	31 424 087	33 180 132
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	61 262		61 262	37 205
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	226 243		226 243	206 488
Avances et acomptes versés sur commandes	2 868		2 868	142 325
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	914 572	16 832	897 740	1 121 898
Autres créances	1 231 805		1 231 805	581 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 547	993	554	554
(dont actions propres :)				
Disponibilités	35 264 373		35 264 373	33 496 584
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	174 102		174 102	128 850
ACTIF CIRCULANT	37 876 772	17 825	37 858 947	35 715 197
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	149 220 669	79 937 635	69 283 034	68 895 329

Rubriques	31/05/2023	31/05/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 4 670 138)	4 670 138	4 670 138
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 961 661	4 961 661
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	23 234	23 234
Réserve légale	591 243	591 243
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	770 314	770 314
Report à nouveau	12 480 523	9 364 916
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 207 008	6 618 210
Subventions d'investissement	1 080 316	1 151 250
Provisions réglementées	287 850	285 057
CAPITAUX PROPRES	28 072 288	28 436 025
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 982 623	2 110 923
PROVISIONS	2 982 623	2 110 923
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 146 793	31 246 145
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	33 605	23 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		675
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 182 433	878 487
Dettes fiscales et sociales	3 834 991	5 401 734
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197 601	83 142
Autres dettes	578 903	504 430
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	253 797	210 433
DETTES	38 228 124	38 348 381
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	69 283 034	68 895 329

Compte de résultat

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	France	Exportation	31/05/2023	31/05/2022
Ventes de marchandises	9 452		9 452	9 083
Production vendue de biens	1 369		1 369	2 194
Production vendue de services	21 534 215		21 534 215	24 338 018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	21 545 036		21 545 036	24 349 294
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			352 241	754 099
Autres produits			120	23
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 897 397	25 103 416
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			116 221	31 277
Variation de stock (marchandises)			-19 755	61 506
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			56 692	-27 150
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-24 057	24 069
Autres achats et charges externes			4 719 963	3 794 325
Impôts, taxes et versements assimilés			1 596 120	1 536 334
Salaires et traitements			4 105 735	3 986 159
Charges sociales			1 929 389	2 191 013
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 404 002	3 223 402
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			7 865	9 017
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 115 791	776 398
Autres charges			730 766	770 122
CHARGES D'EXPLOITATION			17 738 731	16 376 473
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 158 666	8 726 943
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 391	125
Autres intérêts et produits assimilés			10 767	1 221
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			13 157	1 345
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			-20 194	105 164
Différences négatives de change				19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			-20 194	105 182
RESULTAT FINANCIER			33 351	-103 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 192 017	8 623 105

Compte de résultat

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	31/05/2023	31/05/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 837 676	205 722
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	7 326	2 941
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 845 002	208 663
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	740	179
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 644 985	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 714	21 618
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 652 439	21 796
RESULTAT EXCEPTIONNEL	192 563	186 866
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	221 415	396 681
Impôts sur les bénéfices	956 157	1 795 080
TOTAL DES PRODUITS	23 755 556	25 313 424
TOTAL DES CHARGES	20 548 548	18 695 213
BENEFICE OU PERTE	3 207 008	6 618 210

Société des Remontées Mécaniques de Megève

Société Anonyme à Conseil d'administration

au capital de 4 670 138 Euros

Siège social : 220, route du Téléphérique

74120 MEGEVE

RCS ANNECY 605 720 804 (57 B 80)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023 RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

.../...

2^{ème} résolution ordinaire : affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 207 008,16 euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	12 480 523,31
Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 207 008,16

Soit un bénéfice distribuable de	<u>15 687 531,47</u>
---	----------------------

AFFECTATION	
Dividendes (soit un dividende unitaire de 1,00 € pour 2 335 069 actions)	- 2 335 069,00

Le solde au Report à nouveau, soit	13 352 462,47
---	----------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est donc de 1,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du mercredi 22 novembre 2023.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les revenus correspondants aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont assujettis, en application de l'article 200 A, 1 A 1° du Code Général des Impôts (CGI), à un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 %. Sur option de l'actionnaire, ces revenus peuvent être imposés, comme ceux versés en 2018, au taux progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné aux articles 158 3 2° et 243 bis du CGI. Dans les deux cas, lors du versement des dividendes, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt définitivement dû.

Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article 117 quater du CGI, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement à la source de 12,8 % dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, des prélèvements sociaux sont appliqués dans tous les cas sur les montants des dividendes versés (15,5 % jusqu'au 31 décembre 2017 et 17,2 % à compter du 1^{er} janvier 2018).

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Montant unitaire	Montant global
2019/2020	0,75 €	1 751 301,75 €
2020/2021	0	0
2021/2022	1,50 €	3 502 603,50 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

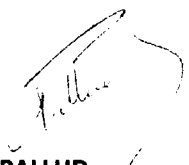
4^{ème} résolution ordinaire – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme.

Megève le 21 novembre 2023


Jean-Luc PALLUD

Secrétaire de l'Assemblée Générale

SOCIÉTÉ DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE MEGÈVE

En abrégé SRMM SA

Société Anonyme à Conseil d'administration

au capital de 4 670 138 €uros

Siège social : 220 route du Téléphérique de Rochebrune

74120 MEGÈVE

RCS ANNECY N° 605 720 804 (57 B 80)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mai 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

La Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) a été créée en 1933 pour exploiter notamment le massif de Rochebrune à Megève et plus particulièrement le téléphérique de Rochebrune. Au fil du temps son périmètre d'activité a évolué.

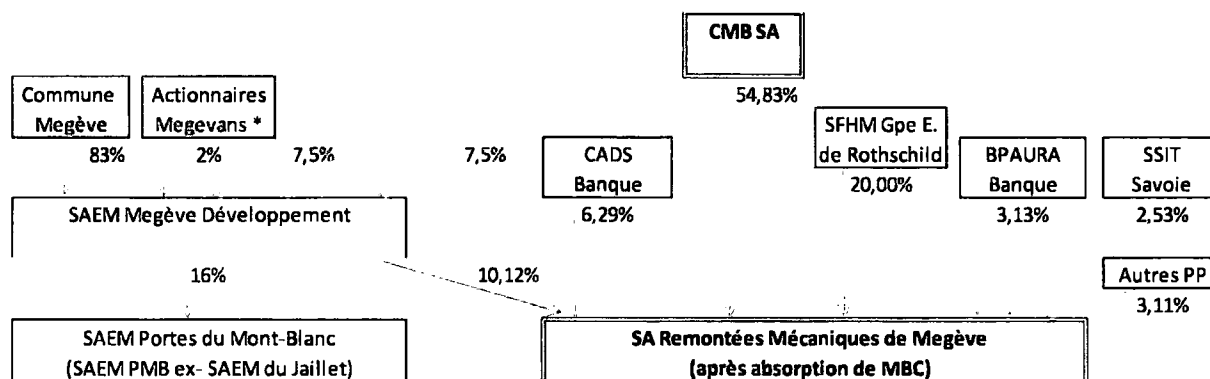
Aujourd'hui, la Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) exploite les domaines skiables situés sur les communes de Megève, de Demi-Quartier et de Saint-Gervais qui font l'objet de cinq contrats de Délégations de Service Public (DSP) distincts :

- Secteur aval Princesse (DSP communale de Demi-Quartier),
- Secteur des crêtes du Mont d'Arbois et le secteur amont Princesse (DSP communale de Saint-Gervais-Les-Bains),
- Secteur Mont d'Arbois (DSP communale de Megève),
- Liaison Rocharbois entre les deux versants Rochebrune et Mont d'Arbois (DSP communale de Megève),
- Secteur de Rochebrune – Cote 2000 (DSP communale de Megève).

Megève est une station de sport d'hiver mondialement connue qui a su conserver l'authenticité de son village ancien et cultiver une image de luxe. SRMM avec 23,6 M€ de recettes remontées mécaniques se classe 18ème dans le classement Top 100 des exploitants de remontées mécaniques français (source : Montagne Leaders n° 298 d'octobre 2023) et représente à elle seule 1,43 % du marché français du ski avec 752 643 journées/skieur vendues.

L'activité estivale des remontées mécaniques, générée principalement par le transport de randonneurs, de parapentistes et de vététistes par le téléphérique de Rochebrune et la télécabine du Mont d'Arbois, est marginale et représente à peine plus de 1 % du chiffre d'affaires hors taxes annuel.

A effet du 1^{er} décembre 2015, la Commune de Megève a cédé sa participation majoritaire au capital de SRMM. Après plusieurs opérations intervenues sur le capital de SRMM notamment au cours de l'exercice précédent l'organigramme juridique actuel de la Société est le suivant :



(*)Actionnaires Mégevens : SFHM, Sibuet, Flocons de Sel, Boan immobilier

CHIFFRES CLÉS

	2015/2016 (13 mois)	2016/2017 (12 mois)	2017/2018 (12 mois)	2018/2019 (12 mois)	2019/2020 (12 mois)	2020/2021 (12 mois)	2021/2022 (12 mois)	2022/2023 (12 mois)
<i>En milliers d'euros</i>								
Total Bilan	40 029	38 064	46 152	47 586	56 599	59 642	68 895	69 283
Chiffre d'affaires HT	17 848	16 906	20 376	21 020	20 289	960	24 349	21 545
Résultat d'exploitation	-588	2 132	4 101	4 186	4 069	555	8 727	4 159
Résultat financier	-383	-208	-153	- 130	-118	-99	- 104	33
Résultat Net	4 940	1 817	3 582	3 580	3 570	471	6 618	3 207

ACTIVITÉ ET SITES

L'activité de la Société est saisonnière et varie entre l'été et l'hiver.

Été 2022 :

La Société a poursuivi son activité habituelle de transport de randonneurs, vététistes et parapentistes

Les dates d'exploitation des ascenseurs durant la saison d'été 2022 se sont effectuées la manière suivante :

- téléphérique de Rochebrune : du 02 juillet au 11 septembre 2022 ;
- télécabine du Mont d'Arbois : du 25 juin au 04 septembre 2022 ;
- télésiège Petite Fontaine : du 02 juillet au 21 août 2022.

A la faveur d'une météo très belle avec plusieurs vagues de canicule, la station de Megève a pu profiter, comme l'été dernier d'un regain de fréquentation de ses installations de remontées mécaniques.

Les passages à la montée du Téléphérique de Rochebrune s'élèvent à 21 859 contre 17 262 au cours de l'été 2021, ceux de la Télécabine du Mont-d'Arbois s'élèvent à 14 180 contre 13 373 au cours de l'été 2021.

Pour le Télésiège de Petite Fontaine, le total des passages de l'été 2022 est de 9 250 contre 8 291 l'été précédent.

Au total pour l'été 2022, le nombre de passages à la montée est de 42 139 contre 36 052 l'été précédent, soit une hausse de 16,88 %.

ÉTÉ 2022	ACCES				ACTIVITES			
					(*) bail commercial sur les murs			
SITES	Télécabine	Téléphérique	Télesiège	Nbre	Restaurants	Local et Garderie ESF	Boutiques location skis	Nbre
Rochebrune Mont- d'Arbois	1	1	1	2	2 (*)			2
TOTAL	1	1	1	3	2			2

HIVER 2022/2023

L'hiver, la pratique des sports de glisse sur les pistes du domaine est proposée à partir des remontées mécaniques dont la Société est le délégataire de service public et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Descriptif des remontées mécaniques de Megève-Rochebrune

Remontée Mécanique	Constructeur	Mise en service	Rénovations			Accès (1)	Puissance Moteur (Kw)	Vitesse (m/s)	Véhicule		Nombre pylônes	Longueur ligne	Altitude		Dénivelé	Débit Foraire	Durée trajet	Coefficient DSF (2)	Moment de Puissance DSF (3)	
			Electrique	Mécanique	véhicules				Type	Nombre			Départ	Arrivée						
Téléphonique de Rochebrune	BAUDIN- WEBER - POMAGALSKI	1975	1986	1986	1997	Voir tableau	250	10,2	38	2	4	1945	1151	1753	602	500		3	9030	
TC du Chamois	POMAGALSKI	1985	2010	2008 (optimisation de la ligne)	-		281	5	6	49	16	1278	1103	1299	196	1500	4'16"	2,5	7350	
TC de la Caboché	POMAGALSKI	1989	2013 et 2014	-	-		490	5	12	40	19	1700	1300	1748	448	2800	6'40"	2,5	31360	
TK du Moutely	POMAGALSKI	1983	2002	1986 et 1992	-		30	2,43	1	60	6	405	1225	1306	81	770	3'47"	1	624	
TK du Cabochon	POMAGALSKI	1992	-	-	-		11	2,85	1	47	3	266	1300	1327	27	900	2'33"	1	243	
TSD de la Petite Fontaine	POMAGALSKI	1990	-	-	-		359	5	4	141	19	2042	1390	1832	482	2400	7'48"	2	23136	
TSF du Jardin	POMAGALSKI	1990	-	-	-		257	2,3	4	126	10	891	1620	1890	270	2400	6'27"	1,5	9720	
TK de Rochefort	POMAGALSKI	1985	-	-	-		44	3,29	1	75	8	600	1690	1892	202	700	3'02"	1	1414	
TK des Lanchettes	MONTAGNER	1983	-	-	-		135	4	1	212	20	1685	1480	1866	386	900	7'01"	1	3474	
TSF de la Côte 2000	POMAGALSKI	1993	-	-	-		256	2,3	4	96	10	1008	1664	2014	350	1600	7'18"	1,5	8400	
TSF des Grands Champs	LEITNER	1996	-	-	-		150	2,3	4	117	10	794	1177	1328	151	2400	6'45"	1,5	5436	
TSF du Radaz	LEITNER	1996	-	-	-		272	2,6	4	118	11	1070	1498	1775	277	2034	7'52"	1,5	8451	
TSF petit Rochebrune	LEITNER	1996	-	-	-		77	2,3	4'	65	7	434	1153	1222	69	2400	3'09"	1,5	2484	
TK du Tour	POMAGALSKI	1989	2012	2009	-		45	3,14	1	73	8	775	1381	1542	181	600	4'07"	1	1086	
TK du Village	POMAGALSKI	1975	-	1996	-		15	2,5	1	37	3	277	1335	1399	64	600	2'51"	1	384	
TK Plaine Joux	DUPORT	1977	-	-	-		18	2	1	40	5	385	1500	1540	40	375	3'13"	1	150	
Tapis de Lady	FICAP	2014	-	-	-		-	0,7	-	-	-	70	-	-	10	1800	2'40"			
Tapis du Schuss	SUNKID	2012	-	-	-		-	0,7	-	-	-	93	-	-	10	1800	2'13"			
TSD Alpette	LEITNER	2005	-	-	-		450	5	6	54	9	884	1590	1871	281	3000	3'57"	2	16860	
Dénivelé cumulé															4127 r					
Débit horaire															38479 t					
Moment de puissance DSF															12960					

(1) Accès : piétons, PMR, etc

(2) Coefficient DSF : 1 pour les TK ; 1,5 pour les TSF ; 2 pour les TSD ; 2,5 pour les TC ; 3 pour les TPH et Trains

(3) Moment de puissance DSF = Débit horaire x (Dénivelé / 100) x Coefficient DSF

Descriptif des remontées mécaniques du Massif du Mont d'Arbois

Remontée Mécanique	Constructeur	Mise en service	Rénovations			Accès (1)	Puissance Moteur (Kw)	Vitesse (m/s)	Véhicule		Nombre pylônes	Longueur ligne	Altitude		Dénivelé	Débit horaire	Durée trajet	Coefficient DSF (2)	Moment de Puissance DSF (3)
			Electrique	Mécanique	véhicules				Type	Nombre			Départ	Arrivée					
TC Mont d'Arbois	POMAGALSKI	1985	2009	-	-	-	650	5	10	74	22	2428	1291	1823	532	2400	8'05"	2,5	3192C
TSD Idéal Sport	POMAGALSKI	1987	-	1997	-	-	470	5	4	11	18	1489	1497	1825	328	3000	4'53"	2	1988C
TK Petit Vorasset	POMAGALSKI	1980	-	2013	-	-	66	3,33	1	110	12	1034	1315	1515	200	686	5'10"	1	1332
TK Grand Vorasset	POMAGALSKI	1980	-	-	-	-	92	3,5	1	103	11	1062	1470	1821	351	580	5'03"	1	2036
TK Débutants	POMAGALSKI	1988	-	2006	-	-	16	2,74	1	63	5	572	1294	1374	80	560	3'28"	1	448
TK Etudiants	POMAGALSKI	1970	-	2014	-	-	100	3,75	1	114	13	1135	1476	1844	368	680	5'02	1	2502
TK Jardineige	TECHNOFUN	2004	-	-	-	-	15	0,7	-	-	-	164	1290	1308	18	-	3'54"	-	3192C
Dénivelé cumulé																1877 m			
Débit horaire																7886 p			
Moment de puissance DSF																57918			

(1) Accès : S = Skieurs ; P = Piétons ; PMR = Personnes à Mobilité Réduite
(2) Coefficient DSF : 1 pour les TK ; 1,5 pour les TSD ; 2 pour les TSF ; 2,5 pour les TC ; 3 pour les TPH et Trains
(3) Moment de puissance DSF = Débit horaire x (Dénivelé / 100) x Coefficient DSF

Descriptif des remontées mécaniques de Rocharbois

Remontée Mécanique	Constructeur	Mise en Service	Rénovations			Accès (1)	Puissance Moteur (Kw)	Vitesse (m/s)	Véhicule		Nombre pylônes	Longueur ligne	Altitude		Dénivelé	Débit horaire	Durée trajet	Coefficient DSF (2)	Moment de Puissance DSF (3)
			Electrique	Mécanique	véhicules				Type	Nombre			Départ	Arrivée					
DMV Rocharbois	POMAGALSKI - BMF - GANGLOFF	1985	2011	2010 - remplacement poulie motrice	2013		424	5	55	2	5	1042	1290	1307	17	300	4'20"	3	18756
																Dénivelé cumulé			
																17 m			
																Débit horaire			
																600 p/h			
																Moment de puissance DSF			
																18756			

(1) Accès : S = Skieurs ; P = Piétons ; PMR = Personnes à Mobilité Réduite
(2) Coefficient DSF : 1 pour les TK ; 1,5 pour les TSD ; 2 pour les TSF ; 2,5 pour les TC ; 3 pour les TPH et Trains
(3) Moment de puissance DSF = Débit horaire x (Dénivelé / 100) x Coefficient DSF

Descriptif des remontées mécaniques du Massif du Mont d'Arbois Saint Gervais

Remontée Mécanique	Constructeur	Mise en service	Rénovations			Accès (1)	Puissance Moteur (Kw)	Vitesse (m/s)	Véhicule		Nombre pylônes	Longueur ligne	Altitude		Dénivelé	Débit horaire	Durée trajet	Coefficient DSF (2)	Moment de Puissance DSF (3)
			Electrique	Mécanique	véhicules				Type	Nombre			Départ	Arrivée					
TC Mont d'Arbois	POMAGALSKI	1985	2009	-	-		650	5	10	74	22	2428	1291	1823	532	2400	8'05"	2,5	31920
TSD Idéal Sport	POMAGALSKI	1987	1997	1997	-		470	5	4	11	18	1469	1497	1825	328	3000	4'53"	2	19680
TCD Princesse	POMAGALSKI	2002	-	-	-	Voir tableau	816	6	8	118	27	3020	1059	1822	763	2600	8'30"	2	42728
TK Etudiants	POMAGALSKI	1970	1992	2014	-		100	3,75	1	114	13	1135	1476	1844	368	680	5'02	1	2502
TK Mandarines	DUPORT	1972	2002	2002	-		11	2	1	33	3	220	1780	1318	38	535	1'50"	1	187
																Dénivelé cumulé			
																2029 m			
																Débit horaire			
																9415 p/h			
																Moment de puissance DSF			
																97017			

Descriptif des remontées mécaniques Demi-Quartier

Remontée Mécanique	Constructeur	Mise en service	Rénovations			Accès (1)	Puissance Moteur (Kw)	Vitesse (m/s)			Véhicule		Longueur ligne	Altitude		Dénivelé	Débit horaire	Durée trajet	Coefficient DSF (2)	Moment de Puissance DSF (3)
			Electrique	Mécanique	véhicules						Type	Nombre		Départ	Arrivée					
TCD Princesse	POMAGALSKI	2002	-	-	-		816	6			8	118	3020	1059	1822	763	2800	8'30"	2	42728
TK Petit Bois	POMAGALSKI	1975	1999	-	-		11	2 34			1	26	199	1070	1109	39	560	1'30"	1	218
Tapis de l'ourson	TECHNOFUN	2006	-	-	-		15	0 7			-	-	35	1059	1063	4	-	50"	-	-
Dénivelé cumulé																				
																	Dénivelé horaire			
																	Moment de puissance DSF			
																	806 m			
																	3360 p			
																	42946			

Ces remontées mécaniques desservent des pistes entretenues et sécurisées par la Société et qui sont les suivantes :

Descriptif des pistes Megève-Rochebrune

Piste	Type Piste (1)	Deservie Par	Couleur	Altitude		Dénivelé	Longueur	Superficie totale (ha)	Enneigement artificiel		Damage (en ha)	Périodicité entretien	Travaux terrassement	
				Départ	Arrivée				(en ha)	(en %)			Nature	Année
A	Piste	TCD Caboche, Tph Rochebrune	VERT	1 151	1 759	608	3 460	16,72	oui		16,72	quotidienne		
A2	Piste	TCD Caboche, Tph Rochebrune	BLEUE	1 151	1 753	602	850	3,14			3,14	Laisée en poudreuse, puis bosses		
AIRELLES	Piste	TSF radaz	BLEUE	1 505	1 728	223	988	5,43	oui		5,43	100%		
ALPETTE	Piste	TSD Alpette	ROUGE	1 612	1 872	260	951	4,75	oui		4,75	100%		
BOSSES ALPETTE	Piste	TSD Alpette	Noire	1 620	1 872	252	600	2,00			2,00	100%		
CAPUCINE	Piste	TSF Petit Rochebrune	VERT	1 153	1 222	70	513	2,55	oui		2,55	100%		
CHALET	Piste	TSF radaz	ROUGE	1 554	1 731	177	960	1,82			1,82	100%		
CHALET FORESTIER	Piste	TCD Caboche, Tph Rochebrune	BLEUE	1 616	1 760	144	725	1,81			1,81	100%		
CHAMOIS	Piste	TSF Cote 2000	ROUGE	1 722	2 018	296	2 042	12,28			12,28	100%		
COCCINELLE	Piste	Tapis de lady	VERT	1 165	1 180	15	91	0,39	oui		0,39	100%		
COMBE ALLAIS	Piste	TSD Alpette	NOIRE	1 630	1 877	247	947	4,41			4,41	100%		
FLOCON	Piste		VERTE	1 284	1 296	12	126	0,36	oui		0,36	100%		
FONTAINES	Piste		ROUGE	1 390	1 894	504	3 166	15,30			15,30	100%		
GROLLE	Piste	TSD Alpette	BLEUE	1 730	1 769	39	188	0,40			0,40	100%		
JARDIN	Piste		BLEUE	1 390	1 875	485	2 503	7,84			7,84	100%		
LANCHETTES	Piste		ROUGE	1 490	1 895	405	1 833	8,28			8,28	100%		
LAISON LANCHETTES- ROCHEFORT	Piste		ROUGE	1 697	1 759	61	418	0,50			0,50	quotidienne		
MARMOTS	Piste		VERT	1 302	1 335	33	250	0,98	oui		0,98	100%		
MARMOTTE	Piste		NOIRE	1 664	2 014	350	1 453	3,02			3,02	100%		
MOUILLEBIOT	Piste		ROUGE	1 467	1 471	5	733	1,22			1,22	100%		
MOUILLETTE	Piste		BLEUE	1 361	1 875	514	2 635	8,59			8,59	100%		
OLYMPIQUE	Piste		ROUGE	1 300	1 759	459	2 205	11,66	oui		11,66	100%		
PAPILLON	Piste		VERT	1 225	1 316	91	572	1,35			1,35	100%		
PLAINE JOUX	Piste		VERTE	1 500	1 540	40	380	1,06			1,06	100%		
PRE ROSSET	Piste		BLEUE	1 490	1 895	405	3 180	5,96	oui (partiel)		5,96			
RAVERETTE	Piste	TSD Alpette	ROUGE	1 639	1 844	205	560	2,77			2,77			
RETOUR ALPETTE	Piste	TSD Alpette, TSF Jardin	BLEUE	1 736	1 878	142	1 130	2,98	oui		2,98			

PLAN	Piste	TC10/8 TSD	N	Verte	1 067	1 330	263	1 750	4,2	0	0	4,2	100	*		
PRAPACOT	Piste	TC10/8 TSD	N	Bleue	1 336	1 746	400	2 000	6	0	0	6	100	*		
PRINCESSE	Piste	TC10/8 TSD	N	Noire	1 330	1 780	450	2 120	7,63	0,76	10	7,63	100	*		
PYLONES	Piste	TC10/8 TSD	O	Rouge	1 290	1 780	480	2 200	15,40	0	0	15,40	100	*		
RARE	Piste	TK Etudiants	O	Rouge	1 480	1 855	365	1 250	8,75	0,43	5	8,75	100	***		
SANGLIER	Piste	TC10/8 TSD	O	Noire	1 650	1 750	100	375	0,56	0	0	0,56	100	***		
SCHUSS	Piste	TC10/8 TSD	O	Rouge	1 290	1 710	420	2 300	3,7	0	0	3,7	100	*		
VOLTIGEURS	Piste	TC10/8 TSD	O	Noire	1 450	1 780	330	850	2,72	0	0	2,72	100	**		

* Tous les jours

** 1 jour sur 2

*** Si besoin

(1) Type de piste : Piste ou liaison ou itinéraire

(2) Type de travaux :

P – Ponctuel ; G – Général ; M – de Masse ; E – Engazonnement

Nombre de pistes	26
Longueur cumulée des pistes	
Dénivelé cumulé	
Superficie cumulée	
Superficie enneigée cumulée	

Descriptif des pistes Massif du Mont d'Arbois – commune de St Gervais

Piste	Type Piste (1)	Desservie par	Exposition	Couleur	Altitude		Dénivelé	Longueur	Superficie totale (ha)	Enneigement artificiel		Damage		Périodicité entretien	Travaux terrassement	
					Départ	Arrivée				(en ha)	(en %)	(en ha)	(en %)		Nature	Année
IDEAL	Piste	TC10/8 TSD	S	Bleue	1495	1 830	335	1 600	10,4	0	0	10,4	100	quotidien		
LA COMBE	Piste	TC10/8 TSD	S	Rouge	1 640	1 825	185	600	1,8	0	0	1,8	100	quotidien		
LANCHES D'ARBOIS	Piste	TC10/8 TSD	S	Verte	1 495	1 855	335	1 800	9,6	0	0	9,6	100	quotidien		
MANDARINES	Piste	TC10/8 TSD	S	Verte	1 290	1 830	540	3 100	17,36	17,36	100	17,36	100	quotidien	Modif tracé	2012
MILLOZ	Piste	TC10/8 TSD	N	Rouge	1 415	1 830	415	2 450	9,8		0	9,8	100	quotidien	reprofilage	2015

(1) Type de piste : Piste ou liaison ou itinéraire

(2) Type de travaux :

P – Ponctuel ; G – Général ; M – de Masse ; E – Engazonnement

Nombre de pistes	
Longueur cumulée des pistes	
Dénivelé cumulé	
Superficie cumulée	
Superficie enneigée cumulée	

Société des Remontées Mécaniques de Megève

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mai 2023 AGO du 21 novembre 2023

10

Descriptif des pistes – commune de Demi-Quartier

Piste	Type Piste (1)	Desservie par	Exposition	Couleur	Altitude		Dénivelé	Longueur	Superficie totale (ha)	Enneigement artificiel		Damage		Périodicité entretien	Travaux terrassement	
					Départ	Arrivée				(en ha)	(en %)	(en ha)	(en %)		Nature	Année
BRIDANS	Piste	TC10/8 TSD	O	Noire	1 450	1 780	330	1 900	4,56	0	0	4,56	100	quotidien		
ENCRATY	Piste	TC10/8 TSD	N	Bleue	1 067	1 330	263	1 250	4	0	0	4	100	quotidien		
GRAND BOIS	Piste	TC10/8 TSD	N	Rouge	1 067	1 410	343	1 000	3,6	0	0	3,6	100	quotidien		
MILLOZ	Piste	TC10/8 TSD	N	Rouge	1 415	1 830	415	2 450	9,8	0	0	9,8	100	quotidien	reprofilage	2015
MYRTILLE	Piste	Tk Petit Bois	N	Verte	1067	1106	39	345	1,7	0,42	25	1,7	100	quotidien		
PLAN	Piste	TC10/8 TSD	N	Verte	1 067	1 330	263	1 750	4,2	0	0	4,2	100	quotidien		
PRAPACOT	Piste	TC10/8 TSD	N	Bleue	1 336	1 746	400	2 000	6	0	0	6	100	quotidien		
PRINCESSE	Piste	TC10/8 TSD	N	Noire	1 330	1 780	450	2 120	7,63	0,76	10	7,63	100	quotidien		
VOLTIGEURS	Piste	TC10/8 TSD	O	Noire	1 450	1 780	330	850	2,72	0	0	2,72	100	Un jour sur deux		
LA LUGE	Piste de luge	TC10/8 TSD	N	.	1330	1855	525	3000	13,5	0	0	13,5	100	Quotidien	Création	2017

(1) Type de piste : Piste ou liaison ou itinéraire
(2) Type de travaux :
P – Ponctuel ; G – Général ; M – de Masse ; E - Engazonnement

AUTRES ACTIVITES

HIVER 2022/2023	ACTIVITES			
	(*) bail commercial sur les murs (**) Bail non commercial sur les murs (***) contrat location gérance murs et fonds			
SITES	Restaurants	Local et Garderie ESF	Boutiques location skis	Nbre
ROCHEBRUNE	2 (*) 1 (***)	2 (**)	2 (*) 1 (***)	7 2
MONT-D'ARBOIS		1 (**)		
TOTAL	3	3	3	9

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Investissements de l'exercice clos le 31 mai 2023

Les immobilisations corporelles et incorporelles nouvelles qui ont été acquises pour un montant total de 3 292 K€ se décomposent principalement comme suit :

Investissements réalisés en 2022/2023	K€
Réaménagement secteur Rochebrune-Lanchettes	1 462
Tenues Rochebrune et Mont-d'Arbois	181
Fin cabines Rochebrune	151
Acompte de dameuse Rochebrune	140
Achat terrain	137
Rénovation électrique Grands Champs	133
Achats système déclenchement Daisy Bell	129
Autres investissements et achats	959
TOTAL INVESTISSEMENTS	3 292

Tensions inflationnistes. Guerre en Ukraine. Pénurie énergie et matières premières

Outre ses répercussions sur le tourisme international (instabilité mondiale, interdiction de survol de l'espace aérien Ukrainien et Russe pour les vols civils à destination de l'Asie, etc.), ce conflit, dans un contexte post-COVID inflationniste, a amplifié la pression sur les prix de l'énergie et des matières premières et pèse sur le pouvoir d'achat des Français, sans toutefois entamer leur appétence pour les séjours touristiques particulièrement forte durant l'été 2022 après deux années de restrictions sanitaires.

A l'instar des autres sociétés du Groupe CMB, SA RMM est résolument engagée dans un plan de sobriété énergétique dans la perspective de l'hiver à venir et travaille à la réduction de ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) en veillant à mesurer le plus finement possible ses consommations d'énergie et en établissant un premier bilan carbone.

Epidémie COVID 19 : Aide spécifique en faveur des exploitants des remontées mécaniques

Ces aides d'État adoptées pour faire face à la crise du COVID 19 avaient permis d'atténuer les conséquences économiques d'une fermeture au public des infrastructures de remontées mécaniques imposée par l'application des mesures sanitaires COVID 19 entre le 29 octobre 2020 et le 19 mai 2021.

Aucune aide n'a été perçue sur l'année en cours, la société SA RMM ayant en effet constaté et perçu la totalité des aides dont elle pouvait bénéficier sur les années précédentes. A titre comparatif et pour rappel des exercices précédents, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des aides comptabilisées dans le cadre des dispositifs COVID :

	En K€ ex 21/22	En K€ Ex 20/21
Aide RM selon décret n°2021-311 du 24 mars 2021	0	8 759
Indemnité activité partielle	30	876
Aide exonération de charges sociales liée à l'activité partielle	0	508
Aide au paiement des charges sociales	0	389
Dégrèvement CFE	0	230

Emprunts – Couvertures de taux d'intérêts

La Société a contracté de nouveaux emprunts à taux d'intérêt variable sous forme d'Ouverture de Crédit en Compte Courant (OCCC) amortissable sur une durée de 15 ans pour un montant nominal de 4 600 K€. Les nouveaux emprunts sollicités ont pour objet le financement des investissements de l'exercice clos le 31 mai 2023.

Projet de réaménagement du domaines Skiable de Rochebrune

Le projet prévoit de remplacer 4 téléskis par 2 télésièges et un petit télésiège sur les Crêtes et s'accompagne d'une évolution du réseau de neige de culture, de la sécurisation de la partie basse de la piste de la Rosière, et d'aménagements de pistes. Le montant total estimé par la direction technique est d'environ 23 M€ dont 18 M€ pour le fournisseur de remontées mécaniques POMA.

Ce projet a débuté par une phase d'études en 2014, mais a connu eu avancement complexe du fait de problématiques de maîtrise foncière, de contraintes réglementaires, de recours de propriétaires. Après obtention des dernières autorisations administratives et accords de propriétaires fonciers, les travaux de réaménagement du massif de Rochebrune ont pu débuter le 22 août 2022 (terrassment, génie civil et déboisement).

Néanmoins, le chantier a dû être suspendu du fait de recours porté par une Association de défense de l'environnement.

Les montants et la nature des engagements pris auprès de POMA seront à reconsidérer et adapter en fonction de l'évolution des procédures judiciaires en cours et de la durée du gel du projet.

Cession des terrains emprise PARKING PRINCESSE

Les parcelles du terrain d'emprise des aménagements du parking de la télécabine de la Princesse ont été cédées à la commune de Demi-Quartier à leur valeur nette comptable de 1 524 490€.

Reconstitution des provisions pour gros entretien :

Les provisions pour gros entretien des appareils de remontée mécanique dont le remplacement a été suspendu du fait du recours judiciaire en cours ont été reconstituées pour un montant de 380 616 €.

Démarche QSE – RSE

SRMM SA, accompagnée par la société DAMOE, a établi un diagnostic thermique des bâtiments durant l'hiver 2022/2023 avec pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et ainsi :

- réduire la consommation d'énergie
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les coûts associés

Suite à la présentation des résultats de ce diagnostic, les travaux préconisés sont :

- installation de chauffages à infrarouge

- installation de thermostats
- isolation du sol et des menuiseries
- changement des menuiseries (portes et fenêtres)
- isolation par l'extérieur ou l'intérieur

Les premiers travaux devraient être prévus dans l'exercice 2023/2024 avec l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel.

Suivi des contrats de DSP

Homologation des tarifs 2023-2024 (Conseil Municipal du 28 mars 2023)

SRMM avait proposé une augmentation annuelle des tarifs de la DSP des remontées mécaniques de l'ordre de + 8%. Cette augmentation est indispensable pour couvrir à minima la hausse du coût du service et préserver ainsi l'équilibre économique du contrat.

Après échanges avec plusieurs stations françaises, 2 stratégies tarifaires émergent :

→ Les stations qui ont augmenté d'environ + 10 à + 12% leur prix sur l'hiver 2022/2023, augmentent d'environ 6% leur prix pour la saison 2023/2024, soit une augmentation cumulée des tarifs de + 16 à 18% sur deux saisons.

→ Les stations, qui comme Megève, n'ont pas augmenté leurs tarifs de plus de 6% sur l'hiver 2022/2023 (effet contrat énergie garanti sur la période) et qui augmenteront leur prix de + 8 à 12% pour la saison d'hiver 2023/2024, proposeront une augmentation cumulée des tarifs sur deux saisons d'environ + 14 à 18%

Hiver 2022/2023 = 5,5 %

Hiver 2023/2024 = 8 %

Soit une augmentation cumulée des tarifs de 13,5 % sur deux saisons et qui correspond à la seule augmentation des tarifs hiver 2022/2023 effectuée par un grand nombre de stations françaises.

Evolution des 3 DSP du versant du Mont-d'Arbois (Crêtes-St-Gervais, Megève Mont-d'Arbois et Rocharbois).

Evolution des contrats de DSP

La Commune de Demi-Quartier a résilié unilatéralement pour motif d'intérêt général son contrat de Délégation de Service Public par anticipation au 15 avril 2024 pour permettre un réaménagement de l'actuelle convention de DSP du secteur aval de la Princesse dont l'échéance actuelle est fixée au 09 décembre 2032, en vue d'un appel d'offre unique portant sur le versant Megève du Mont-d'Arbois pour une prise d'effet définie en concertation avec les autres communes de Megève (DSP Mont-d'Arbois) et Saint-Gervais (DSP des Crêtes du Mont-d'Arbois).

En sus de l'indemnisation des biens de retour de la DSP du secteur aval de la Princesse à la Valeur Nette Comptable, l'indemnité de manque à gagner a été fixée à 500 K€. SRMM a pris acte de cette résiliation et n'exercera pas de recours contre la décision de la Commune de Demi-Quartier.

Dans cette perspective, le terrain d'emprise des aménagements du parking de la Princesse a été cédé à la Commune de Demi-Quartier pour un montant de 1,5 M€, équivalent au prix d'acquisition de ces parcelles de terrain au bilan de la Société.

Par ailleurs, pour disposer des délais nécessaires pour pouvoir mener à bien une restructuration des DSP du versant du Mont d'Arbois, des avenants de prolongation des DSP actuelles de Saint Gervais (Crêtes du Mont d'Arbois) et de Megève Mont d'Arbois ont été négociés pour en prolonger la durée d'une année à mi-avril 2024 avec un mécanisme de redevance assise sur le CAHT des dites DSP.

Evènement survenu au cours d'exercices antérieurs se répercutant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023

Comptabilisation des avantages futurs à accorder aux clients bénéficiaires de points de fidélités MEDZ.

La Société a mis en place un programme de fidélisation de la clientèle attribuant des points de fidélité appelés « MEDZ » qui peuvent être convertis à la demande en forfaits de ski à la journée remis gratuitement aux bénéficiaires. Les points MEDZ ont une durée de validité de 3 ans à compter de leur date d'attribution. Pour tenir compte des avantages futurs potentiellement acquis par les clients au 31 mai 2023, la Société a enregistré dans ses comptes un avoir à établir d'un montant de 206 K€ correspondant à 60 % de la contre-valeur en forfaits des points MEDZ attribués à la clientèle et non périmés à la date de clôture des comptes.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Activité de l'été 2022

Les recettes estivales de la société RMM sont marginales par rapport à son activité hivernale et représentent environ 1% des recettes remontées mécaniques annuelles.

L'ouverture estivale s'est effectuée dans des conditions météo caniculaires.

L'été 2022 en France métropolitaine a été le deuxième plus chaud jamais enregistré, avec un nouveau record de 33 jours de vague de chaleur.

Après deux années de pandémie marquées par un grand nombre de restrictions, les Français sont repartis en vacances et la clientèle étrangère a repris le chemin de l'Hexagone.

* au mois de juillet, grandes manifestations au Pays du Mont-Blanc (marathon du Mont-Blanc, cosmo Jazz, jumping de Megève, MB RACE, etc.)

* Au mois d'août, l'Ultra Trail du Mont-Blanc a drainé une forte affluence en vallée de Chamonix et sur le parcours des courses d'endurance de cette manifestation

* Au mois de septembre, du beau temps avec des températures élevées. Cette fin d'été a été favorable au tourisme.

Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire et du régime de sortie de crise depuis le 1^{er} août 2022, le Groupe CMB reprend peu à peu une activité normale tout en restant prudent sur une éventuelle rechute de la situation sanitaire.

A la surprise générale et malgré des prévisions économiques alarmistes, la saison estivale 2022 a été remarquable en France. L'activité a dépassé toutes les espérances et retrouvé son niveau d'avant COVID et ce malgré l'inflation qui pèse sur le budget des ménages, la pénurie de main d'œuvre nécessaire au bon accueil des visiteurs. La fréquentation a retrouvé ses niveaux pré-pandémie presque à l'identique de 2019.

Au 11 septembre 2022 au soir, fin de saison d'été, les recettes TTC remontées mécaniques propres de SRMM hors ventes de Mont-Blanc Multipass de l'exercice en cours, s'élèvent à un niveau record de 439 K€ en hausse de + 14,9 % / n-1 avec 382 K€ de recettes et sont en hausse de + 10,3 % / n-1 précédente année record post-COVID à 398 K€ (avec une progression de + 25 % de n-2 / n-3).

Activité de l'hiver 2022/2023

Les vacances de Noël 2022-2023 ont été marquées par un enneigement déficitaire à basse et moyenne altitudes et par des températures très douces fin décembre et première quinzaine de janvier pour la saison.

Le bilan est donc hétérogène entre les stations de haute altitude qui ont enregistré une bonne fréquentation.

Les recettes globales des remontées mécaniques sont en hausse en raison des bonnes performances réalisées par les stations d'altitude.

A noter que les domaines skiables de Chamonix, par leur situation élevée ont connu une forte affluence avec un report de clientèle des stations de basse et moyenne altitudes

Le mois de janvier, malgré une absence de neige en début d'année, et une période de redoux, enregistre un record de fréquentation.

Le mois de février a lui aussi profité d'une belle dynamique.

Un mois de mars (2^{ème} quinzaine) en repli pour la fréquentation des stations de la destination Savoie Mont-Blanc : recul de - 4% du volume de nuitées (tous hébergements confondus) par rapport à l'hiver précédent.

Les réservations sont en recul sur le mois d'avril avec le lundi de Pâques, le 10 avril 2023, proche de la fin de saison.

De nombreuses précipitations au mois d'avril, principalement les week-ends avec de fortes chutes de neige et un manteau neigeux rendu instable. Une fin de saison le 10 avril pour Rochebrune et Mont-d'Arbois et le 12 avril 2023 pour la Côte 2000.

Il ressort un repli de la fréquentation de - 2% des remontées mécaniques en France avec un enneigement réduit, des ouvertures partielles de domaines skiables de moyenne altitude dans un contexte économique, social et politique difficile marqué par des grèves contre la réforme des retraites, l'inflation et les pénuries de carburant.

Mais il est à souligner une bonne dynamique de la fréquentation étrangère, avec une présence très majoritaire des Britanniques sur cette période.

Pâques étant positionné plus tôt que la saison 2021/2022 et avec un enneigement réduit en mars, les vacances scolaires des Britanniques et des Belges en tout début de période n'ont pas été suffisantes pour déclencher des séjours sur cette période marquée par un retour de la neige en station malheureusement trop tardif.

Dans ce contexte, les recettes brutes TTC propres remontées mécaniques hiver vendues aux caisses de SRMM d'un montant de 23 159 K€ sont en baisse de - 9,7 % / n-1, hiver 2021/2022.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été établis suivant les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice clos le 31 mai 2023 objet du présent rapport a une durée de 12 mois et porte sur la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

Le total bilan est de 69 283 034 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 3 207 008 €.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Le chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) de l'exercice clos le 31 mai 2023 s'élève à 21 545 K€ contre 24 349 K€ l'exercice précédent, en baisse de - 11,51%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 17 739 K€ contre - 16 376 K€ pour l'exercice précédent.

Elles sont essentiellement constituées :

- d'achats, autres achats et charges externes pour – 5 580 K€ contre – 4 654 K€ l'exercice précédent dont l'augmentation s'explique principalement par :
 - la baisse de la consommation d'énergie par comparaison avec l'hiver 2021-2022 de 49 K€
 - la hausse des achats courants pour - 11 K€
 - la hausse des dépenses de publicité - 22 K€
 - la baisse des autres services et charges externes pour + 31 K€
 - la hausse des dépenses d'entretien pour - 545 K€ et des dépenses de gros entretien occasionnées par les visites réglementaires périodiques des remontées mécaniques, plus importantes que l'année précédente de - 193 K€ de fait de la reprise du plan de grandes visites sur les appareils qui devaient être remplacés dans le cadre du projet de réaménagement des Lanchettes.
- d'impôts et taxes pour – 1 596 K€ contre – 1 536 K€ l'exercice précédent dont la variation s'explique principalement par la baisse des assiettes de taxes (principalement pour la taxe Loi Montagne pour + 129 K€) engendrée par la baisse de chiffre d'affaires, compensée par l'augmentation de la CET (- 124 K€) et de la taxe foncière (+ 69 K€).
- de frais de personnel pour – 6 035 K€ contre – 6 177 K€ l'exercice précédent
- de dotations aux amortissements et provisions en augmentation à – 4 528 K€ contre – 4 009 K€ l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation est en très forte baisse à + 4 159 K€ contre + 8 727 K€ l'exercice précédent ; il représente 19 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Le résultat financier est + 33 K€ contre - 104 K€ l'exercice précédent du fait des produits d'intérêts sur instruments de couverture de + 123 K€ contre - 46 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de + 193 K€ inclus notamment la cession d'un terrain, de divers véhicules et de bois d'oeuvre dans le cadre des travaux de défrichement du projet de réaménagement des Lanchettes. La cession du terrain d'emprise des aménagements du parking de la Princesse cédé à la Commune de Demi-Quartier pour un montant de 1,5 M€ équivaut au prix d'acquisition de ces parcelles de terrain, ne générant aucune plus ou moins-value.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, le bénéfice net comptable s'élève à + 3 207 K€ contre un bénéfice de + 6 618 K€ l'exercice précédent.

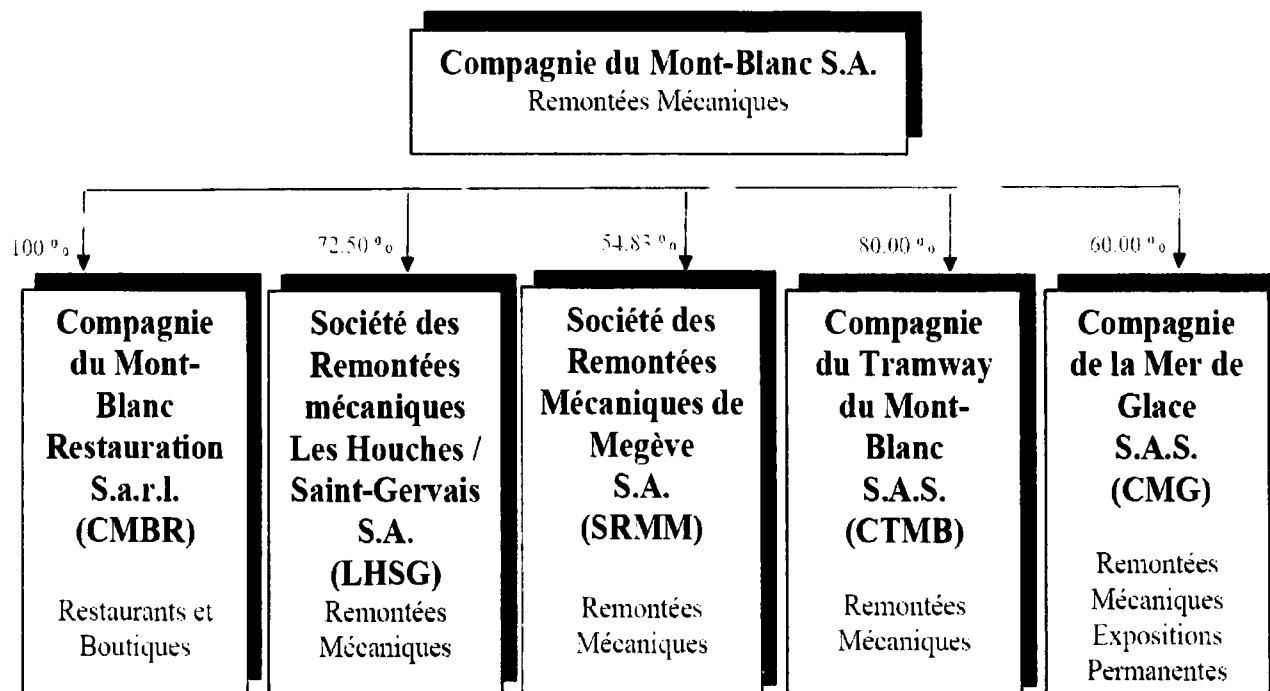
Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code du commerce.

PRESENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC CONSOLIDANT SRMM

Actionnariat du groupe Compagnie du Mont-Blanc :

Au 31 mai 2023, la Compagnie des Alpes détient 37,49 % du capital social de CMB SA, la SAEM Chamonix Développement et la Famille Jérôme SEYDOUX, chacune 18,03 %.

Organigramme juridique du groupe Compagnie du Mont-Blanc



INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 mai 2023, le capital social de la Société des Remontées Mécaniques de Megève de 4 670 138 euros est inchangé depuis la clôture de l'exercice précédent, et est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Compagnie du Mont-Blanc SA	1 280 371	54,83 %
SA SFHM	466 983	20,00 %
SAEM Megève Développement	236 262	10,12 %
Crédit Agricole des Savoie	146 892	6,29 %
Banque Populaire des Alpes	72 986	3,13 %
Actionnaires individuels privés	72 575	3,11 %
Savoie Station Ingénierie	59 000	2,53 %
Total	2 335 069	100,00 %

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 207 008,16 euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	12 480 523,31
Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 207 008,16

Soit un bénéfice distribuable de	<u>15 687 531,47</u>
---	----------------------

AFFECTATION	
Dividendes (soit un dividende unitaire de 1,00 € pour 2 335 069 actions)	- 2 335 069,00

Le solde au Report à nouveau, soit	13 352 462,47
---	----------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est donc de 1,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du mercredi 22 novembre 2023. Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les revenus correspondants aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont assujettis, en application de l'article 200 A, 1 A 1^o du Code Général des Impôts (CGI), à un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 %. Sur option de l'actionnaire, ces revenus peuvent être imposés, comme ceux versés en 2018, au taux progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné aux articles 158 3 2^o et 243 bis du CGI. Dans les deux cas, lors du versement des dividendes, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt définitivement dû.

Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article 117 quater du CGI, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement à la source de 12,8 % dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, des prélèvements sociaux sont appliqués dans tous les cas sur les montants des dividendes versés (17,2 % à compter du 1^{er} janvier 2018).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Montant unitaire	Montant global
2019/2020	0,75 €	1 751 301,75 €
2020/2021	0	0
2021/2022	1,50 €	3 502 603,50 €

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 279 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élèverait à 4 569,75 euros.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles D.441-1-1 et D.441-1-2 du Code de commerce, les postes de dettes fournisseurs et des créances clients se décomposent comme suit :

Clients		Article D 441-1-2 du Code de Commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus (1 jour et plus)
En €						
A. Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		26				26
Montant total des factures concernées TTC		480 378	172 602	0	47 000	55 845
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		2,0%	0,7%	0,0%	0,2%	0,2%
B. Factures exclues du A. relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						2
Montant total des factures exclues						20 198
C. Tranches de retard de paiement						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délai contractuel : 30 jours fin de mois				

Fournisseurs	Article D 441-1-1 du Code de Commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
En €						

A. Tranches de retard de paiement (*)

Nombre de factures concernées	41					68
Montant total des factures concernées TTC	210 560	198 257	9 813	168 720	83 941	460 731
Pourcentage du montant total des achats de	1,7%	1,6%	0,1%	1,4%	0,7%	3,7%

B. Factures exclues du A. relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues

Montant total des factures exclues

C. Tranches de retard de paiement

Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement Délai de 30 jours date de comptabilisation de facture

(*) les factures fournisseurs d'immobilisations faisant l'objet de retenues de garanties (6 K€ au 31/05/2023) ne sont pas incluses dans cet échéancier. Leur paiement n'intervenant qu'une fois la garantie levée.

INFORMATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE LA SRMM

Conformément aux articles L225-37, L225-68 et L226-10-1 du Code du Commerce, modifiés par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017, les SA à Conseil d'Administration exclusivement peuvent insérer une section distincte dans le rapport de gestion concernant les informations sur la gouvernance d'entreprise. L'ensemble des mentions requises sont décrites dans les paragraphes suivants.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R. 225-102 du Code du commerce, il est précisé ici que le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence Monsieur Mathieu DEHAVANNE assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article L.225-37-4,4° du Code de Commerce, nous vous précisons que :

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président Directeur Général.

En application de l'article 13 des statuts, cette décision a été prise pour une durée de six (6) ans.

CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L.225-37-4,2° du Code de Commerce, nous vous précisons que :

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

DELEGATIONS

En application de l'article L.225-37-4,3° du Code de Commerce, nous vous précisons que :

Aucune délégation n'est accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux au 31 mai 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société anonyme française par chacun des mandataires sociaux de la Société, d'après nos dernières informations.

Prénom NOM / Dénomination	Société	Forme	Nationalité	Date de nomination	Mandat ou fonction
Michel CUGIER	Société des Remontées Mécaniques Les Houches - Saint-Gervais (LHSG)	SA	Française		Administrateur et Directeur d'exploitation
	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 13/11/2018 AGO 17/11/2020	Administrateur et Directeur d'exploitation
Mathieu DECHAVANNE	Société des Remontées Mécaniques Les Houches - Saint Gervais (LHSG)	SA	Française		Président-Directeur Général
	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 07/12/2015 AGO 17/11/2020	Président-Directeur Général
	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Président-Directeur Général
	Compagnie du Mont- Blanc Restauration	SARL	Française		Gérant de 2010 jusqu'au 19/12/2022
	Compagnie du Mont- Blanc Restauration	SAS	Française		Représentant personne physique du Président personne morale CMB SA

	Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc	SA et GEIE	Française		Administrateur Indépendant d'ATMB Membre représentant d'ATMB au Conseil de surveillance du GEIE
	Banque de France		Française		Membre du Conseil Départemental
	Compagnie du Tramway du Mont-Blanc	SAS	Française		Représentant permanent CMB SA
	Compagnie de la Mer de Glace	SAS	Française		Représentant permanent CMB SA
	SERAC	SAS	Française		Membre du Comité stratégique
Jean-Luc PALLUD	Société des Remontées Mécaniques Les Houches – Saint Gervais (LHSG)	SA	Française		Représentant permanent Compagnie du Mont-Blanc SA
	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Directeur administratif et financier
	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 07/12/2015 AGO 17/11/2020	Représentant permanent CMB SA
	Compagnie du Tramway du Mont-Blanc	SAS	Française		Membre du Comité Stratégique
	Compagnie de la Mer de Glace	SAS	Française		Membre du Comité Stratégique
	Pallud Office	SAS	Française		Président
	Pallud Passy Investissement	SCI	Française		Co-gérant
Christine CHAMEL	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 07/12/2015 AGO 17/11/2020	Administratrice
	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Directrice des Ressources Humaines
	Chamonix Logement	SEM	Française		Représentante permanente CMB Administratrice
	Service Prévention Santé au Travail Interentreprises Arve Mont-Blanc	Association	Française		Administratrice
	Fondation Compagnie du Mont-Blanc		Française		Administratrice
Antoine BURNET	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Directeur Commercial Marketing & Communication
	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 07/12/2015 AGO 17/11/2020	Administrateur
Paul BALMAT	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	CA 25/05/2021	Administrateur
	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Censeur
	Hôpital Privé Pays de Savoie	SA	Française		Administrateur
	Prarion Poly-Shop	SARL	Française		Gérant
	BALMAT HOUCHES PRARION	SCI	Française		Gérant

	Flamboyant	SCI	Française		Gérant
	Hibiscus	SCI	Française		Gérant
	Mango	SCI	Française		Gérant
	La Télécabine	SCI	Française		Gérant
	Anthurium	SCI	Française		Gérant
	BALMAT Mont-Blanc	SCI	Française		Gérant
	La Verte	SCI	Française		Gérant
Olivier VEZINHET	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 07/12/2015 AGO 17/11/2020	Administrateur
	Groupe Compagnie du Mont-Blanc	SA	Française		Directeur Technique Directeur d'exploitation Les Grands Montets
Savoie Stations Ingénierie Touristique (SSIT) Monsieur Franck LOMBARD	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 16/11/2021	Représentant permanent de SSIT Administrateur
	Savoie Stations Ingénierie Touristique	SAEM	Française		Représentant permanent du Conseil Départemental de la Savoie Administrateur
	SETAM (Société d'exploitation des téléphériques Tarentaise Maurienne)	SA	Française		Représentant permanent de la Société d'Aménagement de la Savoie Administrateur
	Crest-Voland Cohennoz Labelle Montagne	SAS	Française		Représentant permanent de SSIT Administrateur
	Société des Trois Vallées – STV ou S3V	SAEM	Française		Président du Conseil de Surveillance
	S.E.M.4V SEM de Construction et de Rénovation des Quatre Vallées	SEM	Française		Représentant permanent du Conseil Départemental de la Savoie Administrateur
	SAS Société d'Aménagement de la Savoie	SAEM	Française		Représentant permanent du Conseil Départemental de la Savoie Président Directeur Général
	SOGEVAB Société de Gestion des Equipements de la Vallée des Belleville	SAEM	Française		Représentant permanent de la Société d'Aménagement de la Savoie Administrateur
	VALTHOPARC SEM des Parcs de Stationnement de Val Thorens	SAEM	Française		Représentant permanent de la Société d'Aménagement de la Savoie Administrateur
	Les Portes du Mont-Blanc	SAEM	Française		Représentant permanent de SSIT Administrateur
	SEM Savoie EnR	SAEM	Française		Représentant permanent de SAS DEVELOPPEMENT Administrateur
	SOGESPRAL SAEM pour la gestion intégrée des équipements touristiques de Pralognan La Vanoise	SAEM	Française		Représentant permanent de la Société d'Aménagement de la Savoie Censeur
	SEM VAL D'ARLY	SAEM	Française		Représentant permanent de SSIT Administrateur

Groupe SFHM Monsieur Alexis de la Palme	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 13/11/2017 AGO 17/11/2020	Administrateur Représentant permanent SFHM
	Société Française des Hôtels de Montagne SFHM	SA	Française		Président du Directoire
	Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild (CVBER)	SA	Française		Président Directeur Général
	Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny (HBER)	SA	Suisse		Directeur Général
	Compagnie Générale Immobilière de France Cogifrance	SA	Française		Administrateur
	Rupert & Rothschild (Proprietary) Ltd		Afrique du Sud		Administrateur
	Société Champenoise des Barons et Associés (SCBA)	SAS	Française		Administrateur
	Société Immobilière du Grand Macabou	SARL	Française		Gérant
	SCI de l'Anse du Grand Cui de Sac	SCI	Française		Gérant
	SCI de la Rocaille	SCI	Française		Gérant
	AFNC IMMO	SCI	Française		Représentant permanent de SFHM, Gérant
	Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild – CFBER	SAS	Française		Représentant permanent de SFHM - Administrateur
	CAMIEL	SC	Française		Représentant permanent de la Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild (CVBER), Associée – gérante de la société CAMIEL
	La Société Mont-d'Arbois Luxury Resort (MALR)	SAS	Française		Représentant permanent de la SFHM, Présidente de MALR
	Metapiri		Mozambicaine		Administrateur
	Bodegas Benjamin de Rothschild et Vega Sicilia	SA	Espagnole		Administrateur
	EDR-H EXPERIENCE	SAS	Française		Président
	GEIE TRADEMARK CONSERVATION	GEIE	Européenne		Représentant permanent de la Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (HBER) - Membre
	SAMANIEGO LUXURY RESORT	SLU	Espagnole		Directeur
	CVBER WINES	SAS	Française		Représentant permanent de la SFHM. Présidente de CVBER WINES
	GRANDE MARQUE CONSERVATION	GIE	Française		Représentant permanent de la Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild (CVBER), Membre
Crédit Agricole des Savoie Monsieur Cyril GOUTTENOIRE	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 13/11/2018 AGO 17/11/2020	Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT
	Société des 3 Vallées	SAEM	Française		Représentant permanent CADS CAPITAL / Membre du Conseil de surveillance/ Membre du Conseil d'Administration
	STOR	SA	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT / Membre du Conseil d'Administration

	Vallée de Chamonix Mont-Blanc	SAEM	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT / Membre du Conseil d'Administration
	Savoie Stations Ingénierie Touristique (SSIT)	SAEM	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT / Membre du Conseil d'Administration
	SETAM	SA	Française		Prêt d'actions de CADS / Membre du Conseil d'Administration/Membre du Comité de Suivi
	Les Portes du Mont-Blanc (PMB)	SAEM	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT / Membre du Conseil d'Administration
	Fédération des EPL	Association loi 1901	Française		Administrateur
	MEGEVE DEVELOPPEMENT	SAEM	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT / Membre du Conseil d'Administration
	Foncière Hôtelière des Alpes	SAS	Française		Membre du Conseil d'Administration Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT
	SAS Société d'Aménagement de la Savoie	SAEM	Française		Administrateur
	SAS PATRIMOINE SAVOIE	SAS	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT Membre du Conseil de gérance
	Foncière Rénovation Montagne	SAS	Française		Membre du Comité d'Orientation Stratégique Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT
	SATELC	SAEM	Française		Représentant permanent CADS DEVELOPPEMENT Membre du Conseil d'Administration
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes représentée par Monsieur Florent VERNEUIL	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 13/11/2017 AGO 17/11/2020	Représentant permanent BPAURA Administrateur
	Grand Massif Domaine Skiable de Flaine	SA	Française		Représentant permanent BPAURA Administrateur
	Société des Eaux Thermales de la Léchère	SA	Française		Représentant permanent BPAURA Administrateur
	SEVABEL – Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville	SAS	Française		Représentant permanent BPAURA Administrateur
	SAP – Société d'Aménagement Station de la Plagne	SA	Française		Représentant permanent BPAURA Censeur
	SOREMAC – Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques d'Araches Les Carroz	SA	Française		Représentant permanent BPAURA Administrateur
	SOGESPRAL – Société de Gestion Intégrée des Equipements Touristiques de Pralognan La Vanoise	SA	Française		Représentant permanent BPAURA Administrateur
SEM Megève Développement Monsieur Emmanuel BOAN	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGM 15/11/2016 AGO 17/11/2020	Administrateur représentant permanent de SEM MD
	SAEM MEGEVE DEVELOPPEMENT	SAEM	Française		Administrateur
Monsieur Emmanuel BOAN	EBPI	SARL	Française		Gérant

	BOAN et Cie	SAS	Française		Président
	CATMAN	SCI	Française		Co-Gérant
Fabrice BOURGEOIS Groupe SFHM	Société des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM)	SA	Française	AGO 21/11/2019 AGO 17/11/2020	Représentant permanent SFHM Administrateur
	Société Française des Hôtels de Montagne SFHM	SA	Française		Membre du Directoire – Directeur Général
	Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild (CFBER)	SA	Française		Président du CA – Directeur Général
	Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny (HBER)	SA	Suisse		Directeur
	Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild (CVBER)	SA	Française		Représentant permanent de la CFBER, Administrateur
	Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild (CVBER)	SA	Française		Représentant permanent de la SFHM, Administrateur
	Rupert & Rothschild (Proprietary) Ltd		Afrique du Sud		Alternate Director
	EDR-H EXPERIENCE	SAS	Française		Directeur Général
	Mobileight	SCI	Française		Gérant
	Supereight	SARL	Française		Gérant
	Les Pépinières de l'Ambre	SNC	Française		Gérant
	PEBR	SAS	Française		Administrateur
	CFER	SNC	Française		Représentant permanent de la CFBER, Gérant associé
	Métapiri		Mozambicaine		Administrateur
	SAMANIEGO Luxury Resort	SLU	Espagnole		Director
	GIE Grande Marque Conservation	GIE	Française		Contrôleur de gestion
	SCI FASYL	SCI	Française		Gérant

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Activité de l'exercice en cours

Le téléphérique de Rochebrune a été ouvert du 01 juillet au 10 septembre 2023, la télécabine du Mont-d'Arbois du 24 juin au 03 septembre 2023 et le télésiège de l'Alpette du 08 juillet au 27 août 2023.

A la faveur d'une météo très belle avec plusieurs vagues de canicule, la station de Megève a pu profiter, comme l'été dernier d'un regain de fréquentation de ses installations de remontées mécaniques cet été.

Au 10 septembre 2023, les passages à la montée du téléphérique de Rochebrune s'élèvent à 23 889 contre 21 859 au cours de l'été 2022, ceux de la télécabine du Mont-d'Arbois à 13 597 contre 14 280 au cours de l'été 2022.

Société des Remontées Mécaniques de Megève

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mai 2023 AGO du 21 novembre 2023

27

Pour le télésiège de l'Alpette, le total des passages de l'été 2023 est de 1 965, pour rappel en n-1 le TS Petite Fontaine comptabilisait 11 368 passages.

Au total au 10 septembre 2023, le nombre de passages à la montée est de 39 451 contre 42 139 l'été précédent, soit une baisse de 6,37 %.

Au 10 septembre 2023 au soir, fin de saison d'été, les recettes TTC remontées mécaniques propres de SRMM hors ventes de Mont-Blanc Multipass de l'exercice en cours s'élèvent à 428 K€ en retrait de - 2,6 % / n-1 avec 439 K€ de recettes et en hausse de + 12,04 %/n-2 avec 382 K€.

Principaux investissements de l'exercice en cours

La société SRMM s'emploie actuellement à mettre en œuvre le budget d'investissements de l'exercice clos le 31 mai 2024 d'un montant total de 2,4 M€ et qui se décompose comme suit :

- Courants = 2,07 M€
- Grands projets = 0,36 M€

Evénements post-clôture

Aucun événement post clôture n'est à signaler.

PERSPECTIVES

Situation financière et équilibre économique des contrats de délégation de service public

La société SRMM adossée au Groupe Compagnie du Mont-Blanc, avait, bien avant la crise sanitaire, anticipé les conséquences d'événements imprévus sur son activité, en se constituant au fil des ans des fonds propres solides notamment grâce à une politique de distribution de dividendes mesurée, et en obtenant un large volant d'emprunts bancaires consentis sous forme d'ouvertures de crédit en compte courant amortissables sur 15 ans, lui assurant un niveau de trésorerie confortable. Sa structure financière robuste lui a ainsi évité de devoir avoir recours à un prêt garanti par l'Etat pour faire face à l'absence de recettes au cours de l'hiver 2020-2021. Les aides perçues par l'Etat en compensation des préjudices subis en application des mesures de restriction de la fréquentation touristiques prises pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19 ont ensuite permis à SRMM de reconstituer un niveau de trésorerie similaire à celui d'avant crise sanitaire.

La forte reprise de la fréquentation touristique enregistrée l'hiver 2021-2022 après deux hivers dont l'activité a été amputée par la crise sanitaire et soutenue par une météo favorable, a permis de gommer les conséquences financières dommageables de la crise sanitaire sur les comptes des deux exercices précédents. L'hiver 2022-2023 bien qu'assez difficile en raison de températures particulièrement douces en décembre/janvier se traduit par un niveau de recettes certes en retrait du 2021-2022 mais malgré tout satisfaisant.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise russo-ukrainienne initiée en 2014, dans la nuit du 23 au 24 février 2022, les troupes russes ont lancé l'invasion du territoire ukrainien. Après plusieurs revers militaires, l'attaque russe a échoué et depuis le conflit s'est enlisé.

Outre ses répercussions sur le tourisme international (instabilité mondiale, interdiction de survol de l'espace aérien Ukrainien et Russe pour les vols civils à destination de l'Asie, etc.), ce conflit, dans un contexte post-COVID inflationniste, a amplifié la pression sur les prix de l'énergie et des matières premières et pèse sur le pouvoir d'achat des Français, sans toutefois entamer leur appétence pour les séjours touristiques particulièrement forte durant l'été 2022 après deux années de restrictions sanitaires.

La guerre en Ukraine a déclenché une forte inflation des prix de l'énergie et des matières premières mais SRMM va néanmoins encore pouvoir bénéficier pour la saison 2022-2023 d'un prix de l'électricité modéré grâce à un contrat Groupe Compagnie du Mont-Blanc conclu avec EDF en décembre 2021 pour une durée de 24 mois.

Dans un contexte économique de forte hausse des prix à la consommation, SRMM a proposé une augmentation moyenne annuelle des tarifs 2022-2023 de ses DSP de + 5,50% et de + 8 % pour les tarifs 2023-2024 que les Conseils Municipaux de Saint-Gervais et Megève ont homologués.

Enfin SRMM, à l'instar des autres sociétés du Groupe CMB est résolument engagé dans un plan de sobriété énergétique dans la perspective de l'hiver à venir et travaille à la réduction de ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) en veillant à mesurer le plus finement possible ses consommations d'énergie et en établissant un premier Bilan Carbone. Le management rend compte régulièrement de l'avancement de la démarche auprès du Conseil d'Administration de la Société.

Développement de l'activité, redynamisation du domaine skiable et promotion de la destination et des produits proposés par SRMM en été

S'appuyant sur les moyens de commercialisation de la destination Mont-Blanc Natural Resort du Groupe Compagnie du Mont-Blanc, SRMM a pu redynamiser son offre hivernale et davantage promouvoir ses produits estivaux.

Le développement du chiffre d'affaires couplé à la nécessaire démarche de maîtrise des coûts initiée depuis le rachat de la société doivent permettre à SRMM de conforter ses marges pour dégager des ressources financières suffisantes pour mener à bien un ambitieux programme d'investissements dont une grande partie a été contractualisée avec la Commune de Megève dans l'avenant n°10 au contrat de DSP de Rochebrune. Cette stratégie a produit ses premiers effets dès l'exercice clos le 31 mai 2017 avec l'abaissement considérable du niveau du « point mort ». Durant les exercices 2018 et 2019, le mouvement s'est accéléré avec le retour d'un bon niveau de recettes couplé à une maîtrise rigoureuse des charges permettant ainsi de dégager des bénéfices annuels de 3,6 M€ conformes au résultat prévisionnel du business plan d'acquisition. Grâce à un bon démarrage de saison d'hiver et malgré les mesures sanitaires prises par les autorités françaises pour faire face à la crise de la COVID 19 ayant entraîné la fermeture prématurée des domaines skiables le 14 mars 2020 au soir, la tendance s'est confirmée au cours de l'exercice clos le 31 mai 2020, les mesures mises en place pour limiter les charges avaient permis de compenser l'absence de chiffre d'affaires de la fin saison d'hiver. L'exercice 2021, marqué par une saison hivernale « blanche » dans le contexte toujours actif de pandémie COVID 19, a pu éviter de se solder par une perte grâce aux aides d'Etat que SRMM a pu percevoir.

L'évolution des pratiques de consommation et la crise sanitaire ont obligé SRMM à adapter son offre commerciale et son marketing. Différentes études destinées à dynamiser les ventes (positionnement tarifaire, dynamic pricing, vente en ligne,) et projets de partenariat (MB Race, hébergeurs,.) visant à développer le nombre de contact clients qualifiés, sont en cours.

La fréquentation estivale des installations de SRMM est ainsi en progression sensible depuis l'été 2020 et les recettes de l'hiver 2021-2022 étaient en très forte progression par rapport à 2018-2019 précédente saison de référence. L'hiver 2022-2023 malgré un enneigement naturel et des conditions de froids limites a permis de dégager un chiffre d'affaires remontées mécaniques honorable.

Stratégie d'investissements

SRMM à Megève, a fait porter une part de ses efforts d'investissement sur le réseau d'enneigement de culture, en visant principalement à augmenter le débit instantané de production de neige, avec un investissement total sur les dernières années de 1 238 K€.

Les travaux du projet de réaménagement de Rochebrune a été lancé depuis plus d'un an. En raison de la complexité du dossier, et des recours judiciaires dont le projet fait actuellement l'objet, un retard important a été pris par rapport aux échéances de réalisation du programme d'investissement initialement envisagé dans l'avenant au contrat de DSP.

En contrepartie, le changement des cabines de la télécabine de la Caboche a été avancé pour l'hiver 2020-2021. Ces travaux se sont accompagnés d'une rénovation de la gare de départ et du téléphérique de Rochebrune, afin de rendre le parcours client plus agréable et présenter une image de modernité dans cette porte d'entrée majeure du domaine skiable.

Planification du programme d'investissements de la DSP Rochebrune-Côte 2000

Le programme d'investissements de 52 M€ prévu dans l'avenant n°10 de prolongation de 10 années de la Délégation de Service Public de Rochebrune-Côte 2000, se poursuit.

La télécabine du Chamois entièrement rénovée a été mise en service en décembre 2017 pour un coût global de 5,0 M€.

La ligne de la télécabine de la Caboche a été rénovée durant l'été 2020 pour un montant de 1,7 M€

Le téléphérique de Rochebrune (Gare et cabines) a été rénové durant les étés 2020 et 2021 pour un montant de 2,4 M€

L'avenant prévoyait ensuite un aménagement sur le secteur Lanchettes consistant à remplacer 4 téléskis par 2 télésièges et un petit télésiège sur les crêtes et s'accompagnant d'une évolution du réseau de neige de culture, de la sécurisation de la partie basse de la piste de la Rosière, et d'aménagements de pistes et notamment 2 pistes bleues.

Projet de modernisation du massif de Rochebrune

Ce projet ambitieux, débuté par une phase d'études en 2014, a continué son avancement dans un environnement complexe dont les principaux sujets clés sont :

- **La maîtrise foncière :**

La négociation avec les propriétaires foncier a avancé et a permis d'obtenir l'autorisation de 18 des 19 propriétaires concernés. Seul un propriétaire reste opposé au projet. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec lui, le projet et les contraintes lui ayant été exposés à plusieurs reprises afin qu'il possède une connaissance des contraintes liées à l'implantation du projet et afin de répondre à ces questionnements. Une demande de mise en place de servitudes pour les parcelles concernées lui appartenant a été effectuée par SRMM auprès de la Commune de Megève.

- **Les contraintes réglementaires :**

- Afin de mettre en compatibilité le PLU de la Commune de Megève avec le projet et permettre ainsi sa réalisation, la Commune de Megève a lancé une procédure de déclaration de projet en septembre 2018. Cette procédure s'est soldée en mai 2019 par la mise en compatibilité du PLU.
- Les dossiers d'autorisation d'exécuter les travaux ont alors été déposés par SRMM, dossiers incluant les demandes d'autorisations environnementales.

Néanmoins, il est apparu en 2019 que cette mise en compatibilité n'avait pas pris en compte toutes les caractéristiques du projet telles que communiquées par SRMM et que les documents du PLU modifié ne permettaient pas l'instruction des dossiers. Après analyse, la Commune de Megève a engagé une nouvelle procédure visant à modifier le PLU afin de prendre en compte les bonnes caractéristiques du projet.

SRMM a continué néanmoins d'avancer sur les parties dont elle avait la maîtrise, avec notamment le lancement de la consultation auprès des constructeurs de remontées mécaniques. La commande a été signée début 2022.

Enfin, après obtention des dernières autorisations administratives encore manquantes et accords de propriétaires fonciers, les travaux de réaménagement du massif de Rochebrune ont pu débuter le 22 août 2022 (terrassement, génie civil et déboisement). Ceux-ci devaient se prolonger durant l'été et l'automne 2023 pour une mise en service des nouvelles installations initialement prévue à Noël 2023.

Malheureusement une demande en référé suspension a été introduite devant le Tribunal Administratif (TA) de Grenoble par un riverain mécontent du projet en septembre 2022. Le TA lui a donné raison et depuis lors et dans l'attente d'un dénouement juridique, les travaux de réaménagement du secteur de Rochebrune / Les Lanchettes sont interrompus. SRMM a fait appel de la décision auprès du Conseil d'Etat. Dans ces conditions, les montants et la nature des engagements pris auprès du constructeur POMA sont à

reconsidérer et à adapter en fonction de l'évolution des procédures judiciaires en cours et de la durée du gel du projet.

Enfin, dans l'attente d'une conclusion judiciaire, les immobilisations en cours correspondant aux investissements déjà réalisés sur ce projet pour 4,5 M€ sont maintenus à l'actif du bilan.

Anticipation d'investissements réalisés précédemment en attendant le projet de modernisation du massif de Rochebrune dont la réalisation s'est trouvée différée

Evolution des activités du domaine skiable

Après la création d'une piste de luge sur neige de 3000 m de long sur Princesse en 2017, il a été décidé la création de deux itinéraires de ski de randonnée, imaginés et mis en place par SRMM :

- Un itinéraire sur le massif de Rochebrune, partant du front de neige au départ du Téléphérique de Rochebrune et arrivant au sommet du Télésiège de l'Alpette. Itinéraire passant en grande partie en forêt à proximité des pistes existantes ;
- Un itinéraire partant du front de neige au départ de la Télécabine du Mont-d'Arbois et arrivant au sommet du Mont-d'Arbois. Itinéraire présentant une difficulté moindre, mais avec un parcours intéressant pour des pratiquants débutants ou souhaitant découvrir ce type d'activité.

Par ailleurs, SRMM a poursuivi le développement de ses espaces ludiques, avec accès gratuit aux clients du domaine skiable :

- Village des Lutins au sommet du Téléphérique de Rochebrune, avec mise en place d'activités quotidiennes et présence d'animateurs afin de faire vivre ces activités.
- Zone de ski ludique avec la zone de vidéo expérience.

De même, en concertation avec le délégant, le programme d'investissement de SRMM a été remanié de manière à permettre d'anticiper au cours des étés 2020 et 2021 certaines opérations de rénovation des équipements de la DSP de Rochebrune - Cote 2000, initialement prévues ultérieurement dans le programme d'investissement de la DSP :

- Téléphérique de Rochebrune (rénovation des cabines et réhabilitation de la gare de départ)
- Télécabine de la Caboché (changement des cabines)

Evolution des contrats de délégation de service public (DSP)

SRMM a décidé de candidater, à l'appel d'offre unique portant sur le périmètre du versant Megève du Mont-d'Arbois regroupant les DSP actuelles des trois communes de Megève (DSP Mont-d'Arbois, Demi-Quartier (secteur aval Princesse) et Saint-Gervais (DSP des Crêtes du Mont-d'Arbois) pour une prise d'effet au 16 avril 2024 pour une durée de 20 ans, ainsi qu'au renouvellement de la DSP du Funitel Rocharbois, qui a elle aussi fait l'objet d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an au 14 avril 2024.

Un avenant n°12 au contrat de DSP de Rochebrune est en cours de préparation avec la Commune de Megève pour ajuster le programme d'investissement prévisionnel en application des clauses de l'avenant n° 10 de prolongation de dix années du contrat actuel et de manière à prendre en compte les évolutions survenues depuis la signature dudit avenant en septembre 2016 notamment dans le projet de réaménagement de la DSP de Rochebrune sur le secteur des Lanchettes.

Convention de prestations de services avec CMB SA

SRMM s'appuie sur les services supports de CMB SA qui lui fournit des prestations de services techniques et administratives selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous ajusté à compter du 1^{er} juin 2023 sur la base des modalités d'indexation annuelle.

PRESTATIONS DE SERVICE CMB SA		Société des Remontées Mécaniques de Megève	
EXERCICE 2023-24	Unité facturée	prix unitaire HT en €	Total En K€
COMPTABILITE, CONTRÔLE DE GESTION, FINANCE ET JURIDIQUE	1 800	70	126
ACHATS - GESTION DES STOCKS			
PAIE, ADMINISTRATION DU PERSONNEL	100	105	11
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	700	105	74
COMMERCIAL ET MARKETING	200	105	21
INFORMATIQUE/TECHNIQUE	300	160	48
JURIDIQUE			
DROIT PUBLIC Suivi relation délégant service public			
CONTRÔLE INTERNE, GESTION FINANCES / BANQUES / TRESORERIE	200	125	25
PROMOTION, SALONS, PROSPECTION ASSURANCES			
Total des Prestations administratives			304,0

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
DE LA SOCIÉTÉ DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE MEGÈVE

RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social..	4 670 138	4 670 138	4 670 138	4 670 138	4 670 138
b) Nombre des actions ordinaires existantes...	2 335 069	2 335 069	2 335 069	2 335 069	2 335 069
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes ..					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations...					
- par cession des droits de souscription...					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes....	21 019 720	20 289 050	980 428	24 349 294	21 545 038
b) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions...	7 761 530	7 661 470	2 802 909	12 193 315	8 662 954
c) Impôts sur les bénéfices...	425 645	405 033	0	1 795 080	956 157
d) Dotations amortissements et provisions...	3 755 699	3 686 735	2 332 385	3 383 343	4 278 374
e) Participation des salariés due au titre de l'exercice....	7 595	7 595	0	396 681	396 681
f) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions..	3 580 186	3 569 702	470 524	7 014 891	3 428 423
g) Résultat distribué...	1 751 302	1 751 302	0	3 502 604	3 502 604
III - RESULTAT PAR ACTION :					
a) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissement et provisions...	3,14	3,10	1,20	4,28	3,13
b) Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions..	1,53	1,53	0,20	3,00	1,47
c) Dividende brut versé à chaque action (1) ..	0,75	0,75	0,00	1,50	1,00(*)
IV - PERSONNEL :					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice..	111	111	94	109	108
b) Montant de la masse salariale...	3 899 770	3 551 185	1 918 757	3 986 159	4 105 735
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc) ..	1 780 266	1 619 695	149 704	2 191 013	1 929 389
Pour info montant CICE déduit ..	47 777	0	0	0	0

mazars

Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

SA des Remontées Mécaniques de Megève

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2023

SA des Remontées Mécaniques de Megève

Société anonyme

RCS Annecy 605 720 804

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2023

A l'assemblée générale de la société SA des Remontées Mécaniques de Megève,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA des Remontées Mécaniques de Megève relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Amortissements des immobilisations

Le paragraphe « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux amortissements des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes, leur correcte application et leur concordance avec l'information fournie dans les notes aux états financiers.

Provision pour gros entretien

Le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la constitution de provisions pour gros entretien figurant au bilan.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues, sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons vérifié leur correcte application et la concordance de l'information dans les comptes annuels présentes. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf si il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Annecy, date de la signature numérique

mazars Signé
numériquement par
Xavier MARMEYS
Date : 2023.11.06
21:05:21 +01'00'

Xavier Marmey

Associé

SA Remontées Mécaniques de Megève

220 route du Téléphérique

74120 MEGEVE

Comptes au 31/05/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5
Tableau des flux de trésorerie	7

Annexes

Faits caractéristiques de l'exercice	9
Principes règles et méthodes comptables	12
Immobilisations	19
Amortissements	20
Provisions et dépréciations	21
Créances et dettes	22
Eléments du fonds commercial	23
Produits à recevoir et charges à payer	24
Produits et charges constatés d'avance	25
Composition du capital social	26
Ventilation du chiffre d'affaires	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	28
Engagements financiers donnés et reçus	29
Autres engagements	30
Dettes garanties par des sûretés réelles	31
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	32
Situation fiscale différée et latente	33
Effectif moyen	34
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	35
Charges et produits exceptionnels	36
Détail des transferts de charges	37
Evenements post clôture	38

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/05/2023	31/05/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	601 849	504 788	97 061	122 216
Fonds commercial	361 990	270 521	91 469	99 334
Autres immobilisations incorporelles	323 376	192 578	130 798	93 212
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	471 140	296 705	174 435	1 571 716
Constructions	9 372 131	7 019 915	2 352 216	2 527 224
Installations techniques, matériel, outillage	2 645 316	2 234 586	410 730	267 487
Autres immobilisations corporelles	92 334 848	69 400 718	22 934 130	24 654 425
Immobilisations en cours	4 887 197		4 887 197	3 506 802
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 705		13 705	13 705
Prêts	326 728		326 728	318 572
Autres immobilisations financières	5 618		5 618	5 438
ACTIF IMMOBILISE	111 343 897	79 919 810	31 424 087	33 180 132
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	61 262		61 262	37 205
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	226 243		226 243	206 488
Avances et acomptes versés sur commandes	2 868		2 868	142 325
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	914 572	16 832	897 740	1 121 898
Autres créances	1 231 805		1 231 805	581 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 547	993	554	554
(dont actions propres :)				
Disponibilités	35 264 373		35 264 373	33 496 584
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	174 102		174 102	128 850
ACTIF CIRCULANT	37 876 772	17 825	37 858 947	35 715 197
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	149 220 669	79 937 635	69 283 034	68 895 329

Rubriques	31/05/2023	31/05/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 4 670 138)	4 670 138	4 670 138
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 961 661	4 961 661
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	23 234	23 234
Réserve légale	591 243	591 243
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	770 314	770 314
Report à nouveau	12 480 523	9 364 916
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 207 008	6 618 210
Subventions d'investissement	1 080 316	1 151 250
Provisions réglementées	287 850	285 057
CAPITAUX PROPRES	28 072 288	28 436 025
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 982 623	2 110 923
PROVISIONS	2 982 623	2 110 923
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 146 793	31 246 145
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	33 605	23 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		675
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 182 433	878 487
Dettes fiscales et sociales	3 834 991	5 401 734
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197 601	83 142
Autres dettes	578 903	504 430
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	253 797	210 433
DETTES	38 228 124	38 348 381
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	69 283 034	68 895 329

Compte de résultat

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	France	Exportation	31/05/2023	31/05/2022
Ventes de marchandises	9 452		9 452	9 083
Production vendue de biens	1 369		1 369	2 194
Production vendue de services	21 534 215		21 534 215	24 338 018
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	21 545 036		21 545 036	24 349 294
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			352 241	754 099
Autres produits			120	23
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 897 397	25 103 416
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			116 221	31 277
Variation de stock (marchandises)			-19 755	61 506
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			56 692	-27 150
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-24 057	24 069
Autres achats et charges externes			4 719 963	3 794 325
Impôts, taxes et versements assimilés			1 596 120	1 536 334
Salaires et traitements			4 105 735	3 986 159
Charges sociales			1 929 389	2 191 013
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 404 002	3 223 402
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			7 865	9 017
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 115 791	776 398
Autres charges			730 766	770 122
CHARGES D'EXPLOITATION			17 738 731	16 376 473
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 158 666	8 726 943
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 391	125
Autres intérêts et produits assimilés			10 767	1 221
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			13 157	1 345
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			-20 194	105 164
Différences négatives de change				19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			-20 194	105 182
RESULTAT FINANCIER			33 351	-103 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 192 017	8 623 105

Compte de résultat

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	31/05/2023	31/05/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 837 676	205 722
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	7 326	2 941
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 845 002	208 663
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	740	179
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 644 985	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 714	21 618
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 652 439	21 796
RESULTAT EXCEPTIONNEL	192 563	186 866
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	221 415	396 681
Impôts sur les bénéfices	956 157	1 795 080
TOTAL DES PRODUITS	23 755 556	25 313 424
TOTAL DES CHARGES	20 548 548	18 695 213
BENEFICE OU PERTE	3 207 008	6 618 210

Tableau des flux de trésorerie

Déclaration au 31/05/2023

	31/05/2023	31/05/2022
Résultat net global	3 207 008	6 618 210
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	4 278 374	3 383 343
Subventions rapportées au compte de résultat	-70 934	-56 696
Plus et moins values de cession	-44 156	-12 083
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Dividendes reçus		
Imposition différée		
IS calculé sur reprise PGR		
Abondons et pertes sur créances irrécouvrables	10 780	
Capacité d'autofinancement	7 381 072	9 932 775
Elimination des produits et charges non liés à l'exploitation	-65 599	106 410
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	-1 448 522	6 967 734
Coût de l'endettement	-20 347	104 993
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	5 846 604	17 111 912
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 291 734	-4 590 074
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 688 403	12 083
Investissements industriels nets	-1 603 331	-4 577 991
Dividendes reçus		
Acquisition d'immobilisations financières	-8 335	-15 742
Cession d'immobilisations financières		
Encaissements sur cessions de titres de participation		
Incidence des variations de périmètre		
Investissements financiers nets	-8 335	-15 742
Variation des créances et dettes :		
- sur les investissements industriels nets	114 459	-66 177
-sur les investissements financiers nets	0	0
Flux de trésorerie liés aux investissements	-1 497 207	-4 659 910
Augmentation de capital		
Quote part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales		
Capital souscrit non appelé		
Variation du capital	0	0
Dividendes versés	-3 502 604	0
Variation des dettes financières	900 648	-2 195 369
Décaissements sur intérêts	20 347	-104 993
Variation des créances et dettes diverses		
Flux de trésorerie liés aux financements	-2 581 608	-2 300 363
Incidence des autres mouvements		
Variation de la trésorerie durant l'exercice	1 767 789	10 151 639
Trésorerie nette à l'ouverture	33 497 137	23 345 498
Trésorerie nette à la clôture	35 264 926	33 497 137
VARIATION DE LA TRESORERIE DURANT L'EXERCICE	1 767 789	10 151 639

Annexes

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Investissements de l'exercice clos le 31 mai 2023

Les immobilisations corporelles et incorporelles nouvelles qui ont été acquises pour un montant total de

3 292 K€ se décomposent principalement comme suit :

Investissements réalisés en 2022/2023	K€
Réaménagement secteur Rochebrune-Lanchettes	1 462
Tenues Rochebrune et Mont d'Arbois	181
Fin cabines Rochebrune	151
Acompte de dameuse Rochebrune	140
Achat Terrain	137
Rénovation électrique Grand Champs	133
Achats système déclenchement Daisy Bell	129
Autres investissements et achats	959
TOTAL INVESTISSEMENTS	3 292

Tensions inflationnistes. Guerre en Ukraine. Pénurie énergie et matières premières

Outre ses répercussions sur le tourisme international (instabilité mondiale, interdiction de survol de l'espace aérien Ukrainien et Russe pour les vols civils à destination de l'Asie, etc.), ce conflit, dans un contexte post-COVID inflationniste, a amplifié la pression sur les prix de l'énergie et des matières premières et pèse sur le pouvoir d'achat des Français, sans toutefois entamer leur appétence pour les séjours touristiques particulièrement forte durant l'été 2022 après deux années de restrictions sanitaires.

A l'instar des autres sociétés du Groupe CMB, SA RMM est résolument engagée dans un plan de sobriété énergétique dans la perspective de l'hiver à venir et travaille à la réduction de ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) en veillant à mesurer le plus finement possible ses consommations d'énergie et en établissant un premier bilan carbone.

Epidémie COVID 19 : Aide spécifique en faveur des exploitants des remontées mécaniques

Ces aides d'État adoptées pour faire face à la crise du COVID 19 avaient permis d'atténuer les conséquences économiques d'une fermeture au public des infrastructures de remontées mécaniques imposée par l'application des mesures sanitaires COVID 19 entre le 29 octobre 2020 et le 19 mai 2021.

Aucune aide n'a été perçue sur l'année en cours, la société SA RMM ayant en effet constaté et perçu la totalité des aides dont elle pouvait bénéficier sur les années précédentes. A titre comparatif et pour rappel des exercices précédents, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des aides comptabilisées dans le cadre des dispositifs COVID :

	En K€ ex 21/22	En K€ Ex 20/21
Aide RM selon décret n°2021-311 du 24 mars 2021	0	8 759
Indemnité activité partielle	30	876
Aide exonération de charges sociales liée à l'activité partielle	0	508
Aide au paiement des charges sociales	0	389
Dégrèvement CFE	0	230

Projet de réaménagement du domaines Skiable de Rochebrune

Le projet prévoit de remplacer 4 téléskis par 2 télésièges et un petit télésiège sur les Crêtes et s'accompagne d'une évolution du réseau de neige de culture, de la sécurisation de la partie basse de la piste de la Rosière, et d'aménagements de pistes. Le montant total estimé par la direction technique est d'environ 23 M€ dont 18 M€ pour le fournisseur de remontées mécaniques POMA.

Ce projet a débuté par une phase d'études en 2014, mais a connu un avancement complexe du fait de problématiques de maîtrise foncière, de contraintes réglementaires, de recours de propriétaires. Après obtention des dernières autorisations administratives et accords de propriétaires fonciers, les travaux de réaménagement du massif de Rochebrune ont pu débuter le 22 août 2022 (terrassement, génie civil et déboisement).

Néanmoins, le chantier a dû être suspendu du fait de recours porté par une Association de défense de l'environnement.

Les montants et la nature des engagements pris auprès de POMA seront à reconsidérer et adapter en fonction de l'évolution des procédures judiciaires en cours et de la durée du gel du projet.

Reconstitution des provisions pour gros entretien :

Les provisions pour gros entretien des appareils de remontée mécanique dont le remplacement a été suspendu du fait du recours judiciaire en cours ont été reconstituées pour un montant de 380 616€.

Evolution des contrats de DSP

SRMM a été sollicitée par la Commune de Demi-Quartier pour négocier un réaménagement de l'actuelle convention de DSP du secteur aval de la Princesse dont l'échéance actuelle est fixée au 09 décembre 2032, en vue d'un éventuel appel d'offre unique portant sur le versant Megève du Mont-d'Arbois pour une prise d'effet définie en concertation avec les autres communes de Megève

pour la portion de piste située sur son territoire.

Dans cette perspective, les parcelles du terrain d'emprise des aménagements du parking de la télécabine de la Princesse ont été cédées à la Commune de Demi-Quartier à leur valeur nette comptable de 1 524 490€, équivalent au prix d'acquisition de ces parcelles de terrain au bilan de la Société.

La Commune de Demi-Quartier a décidé de résilier unilatéralement par anticipation au 15/04/2024 le contrat actuel de la DSP du secteur Princesse.

En sus de l'indemnisation des biens de retour à la VNC, l'indemnité de manque à gagner a été fixée à 500 K€ correspondant à une année d'exploitation, durée communément admise pour le réemploi des fonds de l'indemnité des biens.

SRMM n'exercera pas de recours contre la décision de la Commune de Demi-Quartier.

Par ailleurs, pour disposer des délais nécessaires pour pouvoir mener à bien une restructuration des DSP du versant du Mont d'Arbois, des avenants des DSP actuelles de Saint Gervais (Crêtes du Mont d'Arbois) et Megève Mont d'Arbois ont été négociés pour prolonger celles-ci d'une année à mi-avril 2024 avec un mécanisme de redevance basé sur le CAHT.

Emprunts – Couvertures de taux d'intérêts

La Société a contracté de nouveaux emprunts à taux d'intérêt variable sous forme d'Ouverture de Crédit en Compte Courant (OCCC) amortissable sur une durée de 15 ans pour un montant nominal de 4 600 K€.

Les nouveaux emprunts sollicités ont pour objet le financement des investissements de l'exercice clos le 31 mai 2023.

Evènements survenus au cours d'exercices antérieurs se répercutant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023

Comptabilisation des avantages futurs à accorder aux clients bénéficiaires de points de fidélité MEDZ

La Société a mis en place un programme de fidélisation de la clientèle attribuant des points de fidélité appelés « MEDZ » qui peuvent être convertis à la demande en forfaits de ski à la journée remis gratuitement aux bénéficiaires. Les points MEDZ ont une durée de validité de 3 ans à compter de leur date d'attribution.

Pour tenir compte des avantages futurs potentiellement acquis par les clients au 31 mai 2023, la Société a enregistré dans ses comptes un avoir à établir d'un montant de 206 K€ TTC correspondant à 60 % de la contre-valeur en forfaits des points MEDZ attribués à la clientèle et non périmés à la date de clôture des comptes.

Identification des comptes et durée de l'exercice

L'annexe au bilan est présentée avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2023.

Le total bilan est de 69 283 034,26 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 3 207 008,16 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

Les notes et les tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les tableaux de l'annexe vous sont présentés en euros.

Application des conventions comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC N°2019-09 du 18 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Méthodes Comptables

Conventions de concession

La Société exerce son activité dans le cadre de délégations de service public. Les autorités concédantes sont les communes de Megève, Demi-Quartier et Saint-Gervais. A ce titre, la Société a la charge de réaliser les installations (remontées mécaniques, aménagements de piste et de site) et en assume intégralement le financement et l'exploitation.

Les relations avec les concédants sont encadrées par la loi et précisées dans des conventions de concession : des redevances légales et contractuelles, généralement assises sur le chiffre d'affaires, sont versées à l'autorité concédante, un cahier des charges est spécifié, et dans certains cas l'accord du concédant est requis sur la fixation des tarifs.

Les conventions de concession de la SA Remontées Mécaniques de Megève sont résumées ci-après :

Exploitation	Autorité concédante	Date de début de la concession (révisée suite Loi Montagne)	Durée de la concession	Date de fin de la concession	Durée résiduelle (à la fin de l'ex. 2023)
Secteur aval Princesse **	Commune de Demi-Quartier	10 décembre 2002	1 an	15 avril 2024	1 an
Crêtes du Mont d'Arbois / Secteur amont Princesse ***	Commune de Saint-Gervais	10 mars 1989- avenant n°2 21 décembre 2018	1 an	15 avril 2024	1 an
Mont d'Arbois ***	Commune de Megève	15 avril 1993	1 an	14 avril 2024	1 an
Rocharbois ***	Commune de Megève	15 avril 1993	1 an	14 avril 2024	1 an
Rochebrune*	Commune de Megève	15 avril 1993	40 ans	14 avril 2033	10 ans

** Cette convention de concession a été prolongée de 10 ans à échéance au 14 avril 2033 par avenant n° 10 approuvé par le Conseil Municipal du 21 juin 2016 après avis favorable de la Préfecture.*

*** Cette convention fera l'objet d'une résiliation anticipée au 15/04/24*

**** Ces conventions arrivaient à échéance au 15 avril 2023 pour les Crêtes et au 14 avril 2023 pour les 2 autres, elles ont été prolongées de 1 an*

A l'échéance de ces conventions de concession, il est prévu, en cas de non renouvellement de la concession et sauf exception, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris contre une indemnité égale à leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan au coût d'acquisition et correspondent à :

- des logiciels informatiques amortissables économiquement en linéaire entre 3 et 5 ans,
- des fonds commerciaux.

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/ UE du 26 juin 2013 et de la publication au Journal officiel du 23 juillet 2015 de l'ordonnance n° 2015-900 et du décret n° 2015-903, l'ANC a modifié le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les modifications apportées au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 portent sur :

- la définition du fonds commercial ;
- l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée ;

- le mali technique de fusion ;
- les informations à mentionner dans l'annexe des comptes annuels ;
- les mesures de coordination.

Les travaux relatifs à la première application de cette règle ont conduit la Société à :

- rechercher une limitation de durée d'utilisation de ses fonds commerciaux afin d'éventuellement pratiquer un amortissement ;
- effectuer un test de dépréciation des fonds commerciaux même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Le résultat de ces travaux a conduit la société à identifier cinq fonds de commerce

- le fonds de commerce identifié lors de la fusion avec la SARL TK Rochebrune,
- le fonds de commerce identifié lors de la fusion avec l'ex SAFM Megève Rochebrune,
- le fonds de commerce identifié lors de la fusion du TS Grands Champs.

Ces 3 fonds de commerce ont une durée de d'utilisation limitée correspondant à la durée initiale de la délégation de service public qui encadre l'exploitation du domaine de Rochebrune, soit 30 ans.

- le fonds de commerce du restaurant Terrasse Café situé dans la gare de départ de la Caboché,
- le fonds de commerce de la boutique Tip Top, magasin de sports situé dans la gare de départ de la Caboché.

La société n'a pas identifié de limitation de durée d'utilisation pour ces deux derniers fonds de commerce.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement par catégorie de biens sont les suivantes :

- Travaux de piste.....40 ans
- Constructions et génie civil20 à 40 ans
- Agencements et aménagements/constructions5 à 15 ans
- Installations techniques : Télésiège (TK).....10 à 30 ans
- Télésièges (TS)15 à 25 ans (1)
- Télécabines (TC)15 à 25 ans (1)
- Téléphériques (TPII)... 15 à 30 ans (1)
- Câbleries5 à 20 ans
- Matériel et outillage industriels5 à 15 ans
- Matériel de bureau5 à 10 ans
- Mobilier10 ans
- Matériel de transport4 à 10 ans

L'amortissement économique est déterminé selon le mode linéaire.

(1) **En fonction des composants des installations de remontées mécaniques**

Les installations de remontées mécaniques sont détaillées par composants et amorties selon des durées d'amortissement comptable qui traduisent la durée de vie économique de chaque composant et qui sont détaillées dans le tableau ci-après :

	Télesièges	Télécabines	Téléphériques
Réducteur	15 ans	15 ans	15 ans
Moteurs électriques	15 ans	15 ans	15 ans
Poulie motrice	25 ans	25 ans	30 ans
Poulie retour	25 ans	25 ans	30 ans
Vérin de tension	-	-	20 ans
Centrale de tension	-	-	20 ans
Ligne de sécurité	15 ans	15 ans	15 ans
Armoire de puissance	15 ans	15 ans	15 ans
Armoire de commande	15 ans	15 ans	15 ans
Balanciers	15 ans	15 ans	20 ans
Axes de balanciers	15 ans	15 ans	15 ans
Câble tracteur	25 ans	25 ans	10 ans
Câble porteur			20 ans
Pincés	15 ans	15 ans	-
Chariots	-	-	15 ans
Véhicules (y compris suspentes)	15 ans	15 ans	30 ans
Pylônes	25 ans	25 ans	25 ans
Reste de la remontée	25 ans	25 ans	25 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont éventuellement calculées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées ou de la valeur de réalisation estimée des participations détenues.

Les dépôts immobilisés sont évalués à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks sont principalement constitués de pièces détachées destinées à l'entretien ou à la réparation des remontées mécaniques.

Les stocks sont inscrits à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation retenue est celle du « premier entré-premier sorti » (PEPS ou FIFO).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissements

Conformément aux règles et recommandations comptables en vigueur, les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan le jour de leur octroi et sont rapportées au résultat exceptionnel au prorata des amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées qui figurent au bilan concernent :

- les amortissements dérogatoires
- une provision pour impôt sur les sociétés pour incorporation de frais financiers en immobilisations

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges qui figurent au bilan concernent essentiellement :

Les provisions pour gros entretiens (PGE)

En application du règlement ANC N°2014-03 sur les passifs, la provision pour gros entretien figurant au bilan arrêté au 31 mai 2023 couvre l'obligation explicite (grande visite réglementaire, notice du constructeur...) ou implicite (usage constant dans le groupe), d'engager des frais pour la seule vérification du bon état de fonctionnement et le seul entretien de nos appareils de remontées mécaniques (hors téléskis). Ces frais font l'objet d'un plan pluriannuel d'entretien et de contrôle et compte tenu de leur importance ne peuvent être supportés sur un seul exercice.

L'évaluation de la provision est réalisée installation par installation, en recherchant le montant probable de la sortie de ressources à la date de réalisation des travaux. Le passif enregistré à la clôture correspond à la quote-part des dépenses futures d'entretien rapportée linéairement à l'usage passé.

Conformément au règlement ANC N°2014-03 sur les actifs, la Société a opté pour le maintien de la provision pour gros entretiens pour les composants de deuxième catégorie (composant entretien des installations de remontées mécaniques).

Les provisions pour médaille du travail

Les engagements en matière de médaille du travail résultent d'un accord d'entreprise. Les engagements de la Société pour leurs salariés permanents et saisonniers font l'objet d'une provision.

Les échelons de la médaille d'honneur du travail sont à 20 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté carrière.

L'ancienneté carrière est déterminée en fonction de l'âge de début de carrière, de manière identique pour les saisonniers et les permanents. Il a été retenu un âge de début de carrière de 20 ans pour les non cadres et de 22 ans pour les cadres. L'ancienneté des saisonniers est « une conversion en années du nombre de mois de travail » conformément à l'accord d'entreprise.

Le montant de la gratification est en fonction de l'ancienneté dans la Société.

L'évaluation de ces engagements est calculée selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution de la base de calcul de l'indemnité,
- l'augmentation de salaire,
- le taux d'actualisation (basé sur l'évolution du taux iBoxx € Corporates AA) : 3.50 % par an au 31 mai 2023,
- le prorata d'ancienneté.

Les provisions pour litiges

Ces provisions prennent en compte pour leur montant supposé ou avéré :

- les redressements d'organismes sociaux
- les pénalités et indemnités éventuelles liées aux litiges entre la SA RMM et son personnel

Dépréciations

Les dépréciations qui figurent au bilan concernent :

- dépréciation des immobilisations incorporelles : dépréciation de fonds de commerce
- dépréciation des immobilisations corporelles : dépréciation d'études sur la refonte du site commercial internet, sur la réalisation de la liaison avec une station voisine et sur des bâtiments.
- dépréciation des comptes clients
- dépréciation des actions

Les dépréciations sont calculées en fonction des risques estimés.

Engagement en matière d'indemnités départ en retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite résultent des obligations légales et conventionnelles.

Les engagements de la Société pour ses salariés permanents et saisonniers font part d'un engagement hors bilan.

L'évaluation de ces engagements est calculée selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- . la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite,
- . la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- . l'évolution de la base de calcul de l'indemnité,

- . l'augmentation de salaire,
- . le taux d'actualisation (basé sur l'évolution du taux iBoxx € Corporates AA) : 3.50 % par an au 31 mai 2023,
- . le prorata d'ancienneté.

La Loi Fillon du 21 août 2003 avait repoussé l'âge légal de mise à la retraite du salarié, à l'initiative de l'employeur, de 60 à 65 ans. Cependant, des accords collectifs pouvaient prévoir une mise à la retraite dès l'âge de 60 ans avec des contreparties en terme d'emploi ou de formation professionnelle. En ce qui concerne les remontées mécaniques, le SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) avait négocié des dérogations pour la Convention Collective Nationale des Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques prévoyant notamment la possibilité d'une mise à la retraite dès l'âge de 60 ans à l'initiative de l'employeur. De ce fait, les indemnités de départ en retraite des salariés des remontées mécaniques du groupe CMB ont été calculées au 31 mai 2006 sur la base d'un âge de départ à 60 ans et hors charges sociales.

La loi de financement de la Sécurité Sociale du 26 décembre 2006 a remis en cause, de manière progressive, les accords collectifs de branche (notamment, l'accord SNTF de mai 2004). De ce fait, les indemnités de départ en retraite de l'ensemble des salariés ont été calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans.

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale promulguée le 14 avril 2023 et publiée au Journal Officiel le 15 avril 2023 prévoit notamment un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans d'ici 2030. De ce fait, les indemnités de départ en retraite de l'ensemble des salariés ont été calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 65 ans pour les cadres et à 64 ans pour les non cadres.

Autres informations

Parties liées

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements ANC N°2014-03 et 2020-01 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

Immobilisations

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 167 584		78 328
Terrains	1 858 630		137 000
Dont composants			
Constructions sur sol propre	7 783 459		5 578
Constructions sur sol d'autrui	1 583 094		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 335 485		268 015
Installations générales, agenc., aménag.	405 623		3 965
Matériel de transport	5 074 344		103 093
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 063 854		78 369
Emballages récupérables et divers	84 611 134		762 553
Immobilisations corporelles en cours	3 506 802		1 854 832
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 222 425		3 213 406
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	13 705		
Prêts et autres immobilisations financières	324 010		8 156
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	337 716		8 156
TOTAL GENERAL	109 727 725		3 299 890

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	-41 303		1 287 214	
Terrains		1 524 490	471 140	
Constructions sur sol propre			7 789 037	
Constructions sur sol d'autrui			1 583 094	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.	-41 815		2 645 316	
Installations générales, agencements divers			409 588	
Matériel de transport		39 650	5 137 788	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-2 145		1 144 368	
Emballages récupérables et divers	-269 417		85 643 105	
Immobilisations corporelles en cours	354 680	119 757	4 887 197	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 303	1 683 897	109 710 632	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			13 705	
Prêts et autres immobilisations financières	-179		332 346	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-179		346 051	
TOTAL GENERAL	-179	1 683 897	111 343 897	

Amortissements

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	541 066	107 200		648 265
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	541 066	107 200		648 265
Terrains	286 914	9 791		296 705
Constructions sur sol propre	5 308 785	163 524		5 472 309
Constructions sur sol d'autrui	1 524 599	23 008		1 547 606
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 067 998	166 587		2 234 586
Installations générales, agenc. et aménag. divers	403 544	931		404 475
Matériel de transport	3 220 537	655 357	39 650	3 836 244
Matériel de bureau et informatique, mobilier	931 556	87 578		1 019 135
Emballages récupérables, divers	61 879 888	2 190 026		64 069 914
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 623 821	3 296 802	39 650	78 880 974
TOTAL GENERAL	76 164 887	3 404 002	39 650	79 529 239

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

6 714

1 312

5 402

CORPOREL.

6 714

1 312

5 402

Acquis. titre

TOTAL

6 714

1 312

5 402

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	264 075	6 714	1 312	269 477
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	20 982		2 610	18 372
PROVISIONS REGLEMENTEES	285 057	6 714	3 922	287 850
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.	2 023 215	1 115 791	235 000	2 904 007
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	87 708		9 092	78 616
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 110 923	1 115 791	244 092	2 982 623
Dépréciations immobilisations incorporelles	311 756	7 865		319 621
Dépréciations immobilisations corporelles	70 950			70 950
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	24 817		7 985	16 832
Autres dépréciations	993			993
DEPRECIATIONS	408 516	7 865	7 985	408 396
TOTAL GENERAL	2 804 497	1 130 371	255 998	3 678 869
Dotations et reprises d'exploitation		1 123 656	252 077	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		6 714	3 922	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	326 728		326 728
Autres immobilisations financières	5 618	5 618	
Clients douteux ou litigieux	20 198	20 198	
Autres créances clients	894 374	894 374	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	366	366	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	29 515	29 515	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	310 787	310 787	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	351 400	351 400	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	539 737	539 737	
Charges constatées d'avance	174 102	174 102	
TOTAL GENERAL	2 652 825	2 326 097	326 728

Montant des prêts accordés en cours d'exercice 8 156

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	5 706	5 706		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	32 141 087	3 050 339	11 650 766	17 439 982
Emprunts et dettes financières divers	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 182 433	1 182 433		
Personnel et comptes rattachés	966 144	966 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	329 815	329 815		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	8 763	8 763		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 530 268	2 530 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197 601	197 601		
Groupe et associés	30 605	30 605		
Autres dettes	578 903	578 903		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	253 797	253 797		
TOTAL GENERAL	38 228 124	9 137 376	11 650 766	17 439 982

Emprunts souscrits en cours d'exercice 4 600 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 3 701 674

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SARL TK Rochebrune		30 ans
Ex SAEM Megève Rochebrune		30 ans
TS Grands Champs		30 ans
Restaurant Terrasse Café Caboché (terrasse du Mas)	53 357	ans
Boutique Tip Top - magasin de sports Caboché	38 112	ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	91 469	

Produits à recevoir et charges à payer

Déclaration au 31/05/2023

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/05/2023	31/05/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	138 549	108 761
Autres créances	25 633	152 559
Valeurs mobilières de placement	554	554
Disponibilités		
TOTAL GENERAL	26 187	153 112

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/05/2023	31/05/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 706	3 384
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641 316	334 384
Dettes fiscales et sociales	922 344	1 390 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 651	18 810
Autres dettes	239 410	118 846
TOTAL GENERAL	1 870 427	1 865 842

Produits et charges constatés d'avance

Déclaration au 31/05/2023

Produits constatés d'avance	31/05/2023	31/05/2022
Produits d'exploitation	253 797	210 433
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL	253 797	210 433

Charges constatées d'avance	31/05/2023	31/05/2022
Charges d'exploitation	174 102	118 176
Charges financières		10 674
Charges exceptionnelles		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL GENERAL	174 102	128 850

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	

Actions ordinaires	2 335 069			2
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Total	Total	%
	France	Export	31/05/2023	31/05/2022	
Prestations de services	20 728 118		20 728 118	23 527 195	-11,90 %
Ventes de marchandises	9 452		9 452	9 083	4,06 %
Produits des activités annexes	806 096		806 096	810 823	-0,58 %
Ventes des produits résiduels	1 369		1 369	2 194	-37,58 %

TOTAL	21 545 036		21 545 036	24 349 294	-11,52 %
--------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-----------------

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/05/2023

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 192 017	1 007 624	3 184 393
Résultat exceptionnel à court terme	192 563	47 295	145 267
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-221 415	-98 763	-122 652
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	4 163 165	956 157	3 207 009

Engagements financiers donnés et reçus

Déclaration au 31/05/2023

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements en matière de pension	1 091 888					1 091 888
Engagements de crédit-bail						

TOTAL	1 091 888	1 091 888
-------	-----------	-----------

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Caution bancaire	44 484					44 484
Garanties						
Engagement	1 400 000					1 400 000

TOTAL	1 444 484	1 444 484
-------	-----------	-----------

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL		
-------	--	--

RMM S.A. se finance essentiellement avec des emprunts bancaires à taux variables. Dans un contexte incertain, la Société a souhaité réduire son exposition au risque en souscrivant des contrats de couvertures de taux d'intérêt.

Les contrats actifs à la clôture ont les caractéristiques suivantes :

SWAP EURIBOR 3 mois contre taux fixe à -0,11 %, nominal de 3 M€ in fine, date de départ le 01/09/2019, durée 5 ans,

SWAP EURIBOR 3 mois contre taux fixe -0.19 %, nominal de 3 M€ in fine, date de départ le 30/04/2020, durée 5 ans,

SWAP EURIBOR 3 mois contre taux fixe 0,28 %, nominal de 2 M€ in fine, date de départ le 30/04/2020, durée 6 ans,

SWAP EURIBOR 3 mois contre taux fixe -0.26 %, nominal de 2 M€ in fine, date de départ le 01/04/2021, durée 5 ans.

Soit un montant de dettes variables couvert au 31 mai 2023 de 10 000 K€.

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

-Intérêts sur emprunts	-73 667,44 €
-Intérêts sur couverture de taux	+123 204,75 €
-Commissions d'engagement	-29 189,88 €
-Différence de règlement négative	-153,81 €
-Revenus titres immobilisés	+2 390,92 €
-Différence de règlement positive	+23,01 €
-Autres produits financiers	+10 743,56 €

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	169 424
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	169 424

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Déclaration au 31/05/2023

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 207 008
Impôt sur les bénéfices			956 157
RESULTAT AVANT IMPOT			4 163 165
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	6 714	1 312	5 402
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	6 714	1 312	5 402
Provision impôt société frais financiers immobilisés			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			4 168 568

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	6 714
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	6 714
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	221 415
Autres	4 927
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	226 342
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-219 628

IMPOT DU SUR :
Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :
Déficits reportables
Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE
--

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
-----------	-------------------	--

Cadres	7	1
Agents de maîtrise et techniciens	22	
Employés et ouvriers	77	

TOTAL	106	1
-------	-----	---

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Déclaration au 31/05/2023

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
COMPAGNIE DU MONT-BLANC 35 Place de la Mer de Glace - 74 400 CHAMONIX MONT-BLANC	Société Anonyme	6 885 554	54,83 %

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Divers	719	671
Pénalités amendes fiscal social	21	671
Valeur Nette Comptable des immobilisations cédées	1 524 490	675
Valeur Nette Comptable des immobilisations en cours cédées	119 757	675
Autres Charges exceptionnelles	738	678
Dotation amortissements dérogatoires	6 714	687

TOTAL	1 652 439	
--------------	------------------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits de cession-immobilisations corporelles	1 568 646	775
Produits de cession-immobilisations en cours	119 757	775
Subventions d'investissements virées au résultat	70 934	777
Autres produits exceptionnels	78 339	778
Reprise amortissements dérogatoires	1 312	787
Reprise provision IS	2 610	787

TOTAL	1 841 598	
--------------	------------------	--

	En K€
Avantages en nature repas	76
Avantages en nature logement	3
Avantages en nature véhicules	12
Indemnités sinistres	6
TOTAL	97

A notre connaissance, aucun évènement n'est à signaler.